



ASKAFOR

# CHASSE ET ÉQUILIBRE FORÊT-GIBIER

QUELLES PRATIQUES POUR RESTAURER L'ÉQUILIBRE ?

ÉTUDE DE CAS EN FRANCE, WALLONIE, SARRE ET RHÉNANIE-PALATINAT

**PAULINE DUWE**

STAGE CEI AGROPARISTECH

MARS-JUIN 2022



# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
OBJECTIFS, DÉMARCHE	3
Thèmes abordés au cours des entretiens avec les acteurs locaux	3
Thèmes abordés au cours des entretiens avec les acteurs régionaux	3
Acteurs rencontrés	3
Choix des sites	5
SYNTHÈSE COMPARÉE DES TÉMOIGNAGES RECUEILLIS	7
Un phénomène d’habitude aux conséquences du déséquilibre forêt-gibier	7
L’arrivée d’un œil neuf comme facteur déclencheur	7
Convaincre de la nécessité d’agir	7
La reprise en main du système chasse	7
Augmentation des prélèvements	9
Suivi faune-flore	9
Obtention des plans de chasse	11
La réorganisation du système de chasse	12
Nouvelles pratiques de chasse	12
Nouvelles équipes de chasse	13
La prise en compte des attentes des chasseurs	14
Améliorer la qualité du tir	15
Aménagements et pratiques sylvicoles	15
Gestion des tensions et communication	17
Revenus de la chasse	18
Résultats	18
CONCLUSION	21
BIBLIOGRAPHIE	23
ANNEXE 1 : LA TRAQUE-AFFÛT	25
Qu’est-ce que la traque-affût ?	25
Origine de la traque-affût	25
Principe	25
La traque-affût ou les traques-affûts ?	26
Quand chasser en traque-affût ?	27
Espèces chassables en traque-affût	27
Pour quels types de territoires	27
Période	27
Avantages et inconvénients de la traque-affût	27
Avantages de la traque-affût	27
Inconvénients de la traque-affût	28
Quels obstacles au développement de la traque-affût ?	29
Où chasse t’on en traque-affût aujourd’hui ?	30
Quelques “astuces” données par les pratiquants	30
Lectures complémentaires	30
Synthèse	31

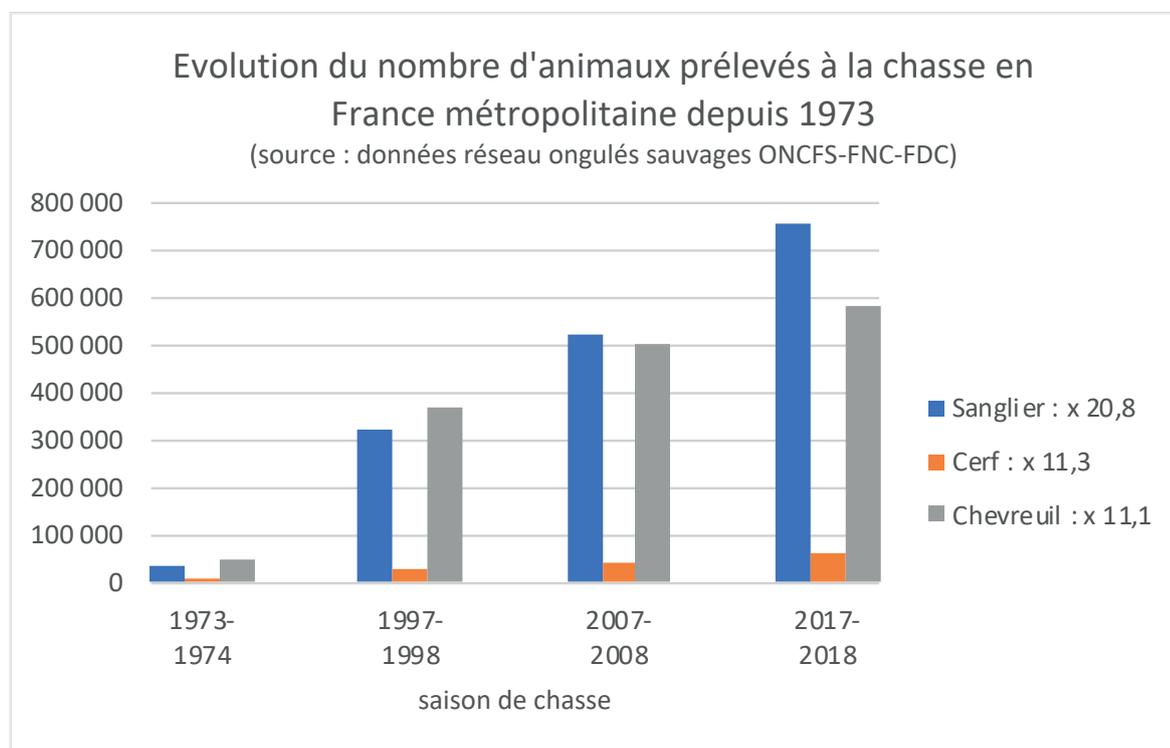
<b>ANNEXE 2 : PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES CINQ SITES ÉTUDIÉS</b>	33
<b>Site n°1: Forstrevier Hochpochten (Rhénanie-Palatinat)</b>	33
Présentation du site	33
Evolution des pratiques de chasse	33
<b>Une année de chasse : pratiques</b>	34
Affût collectif	35
Traque-affût	35
Equipe d'aide à la chasse	36
Le chef de triage	36
Réactions	36
Obtention des plans de tirs	36
Le suivi de la flore et des populations	37
L'agrainage	37
Les revenus de la chasse	37
L'impact des territoires voisins	37
Communication	37
<b>Site n°2 : Chasse de la commune de Großsteinhausen</b>	38
Présentation du site	38
<b>Evolution des pratiques de chasse</b>	38
Situation initiale	38
Solution proposée	38
<b>Résultats</b>	39
<b>Réactions</b>	39
Les chasseurs	39
Les autorités	39
La commune	39
<b>Une année de chasse : pratiques</b>	40
Qui sont les chasseurs	42
Obtention des plans de tirs	42
La collaboration entre les différents acteurs de la chasse	42
Le suivi de la flore, de la faune, des populations	42
L'agrainage	42
Les revenus de la chasse	43
<b>Site n°3 : Triage forestier d'Eppelborn (Sarre)</b>	43
Présentation du site	43
<b>Evolution des pratiques de chasse et impact sur la régénération naturelle</b>	44
<b>Pratiques de chasse actuelles</b>	44
Obtention des plans de tir	44
Organisation de la traque-affût	44
La chasse à intervalle	46
Qui sont les chasseurs ?	46
<b>Site n°4 : Cantonement de Elsenborn</b>	47
Présentation du site	47
<b>Evolution des pratiques de chasse</b>	47
Situation initiale	47
Solutions proposées	47
Pourquoi mettre en place la traque-affût ?	49

<b>Résultats</b>	49
<b>Fonctionnement du système chasse à Elsenborn aujourd'hui</b>	51
Périodes de chasse et pratiques	51
Obtention des plans de tir	51
Consignes de tir en traque-affût	51
Postes de traque-affût	52
Traqueurs et chiens	52
Agrainage	53
Relation avec les chasseurs adjudicataires	53
Communication	53
<b>Site n°5 : Domaine de Bois Landry</b>	54
Présentation du domaine	54
<b>Evolution des pratiques de chasse</b>	55
Situation initiale	55
Solutions proposées	55
<b>Résultats</b>	55
Le passage en traque-affût	56
<b>Obtention des plans de chasse</b>	57
<b>Pratiques de chasse</b>	57
Généralités	57
Traque-affût	57
Chasses individuelles	57
Chasseurs	57
Autres pratiques en lien avec l'équilibre forêt-gibier	58
Agrainage	58
Revenus de la chasse	58
<b>Communication</b>	59
Grand public et associations	59
Voisinage	59
Formations	59
<b>En résumé</b>	59
<b>ANNEXE 3 : BIBLIOGRAPHIE UTILE</b>	61
<b>ANNEXE 4 : LÉGISLATION : SYNTHÈSE</b>	63
<b>Espèces bénéficiant d'un plan de chasse obligatoire</b>	63
<b>Délivrance des plans de chasse</b>	63
<b>Indemnisation des dégâts</b>	63
<b>Périodes de chasse (2021-2022)</b>	64
<b>Permis de chasse</b>	65
<b>ANNEXE 5 : EXTRAIT DE L'AVIS N° 2022 — 108 DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DU GRAND EST</b>	66



## INTRODUCTION

La thématique des dégâts causés par la grande faune en forêt a, depuis une quarantaine d'année, fait couler beaucoup d'encre, en France, mais également dans la plupart des pays européens. Les dynamiques de populations d'ongulés observées en France depuis les années 70 sont similaires chez nos voisins (voir figure ci-dessous), quoique parfois moins impressionnantes.



Dans un contexte de changement climatique et d'invasions biotiques qui mettent en péril les forêts européennes, assurer leur pérennité passe notamment par notre capacité à garantir le renouvellement forestier, par régénération naturelle quand cela est possible (hors contraintes imposées par la grande faune), par plantation quand cela s'avère nécessaire. La capacité d'adaptation des forêts face aux perturbations en cours et à venir apparaît largement conditionnée par l'obtention d'une régénération abondante et diversifiée tant au niveau inter- qu'au niveau intraspécifique (Decocq & Muller, 2022).

Or, cette capacité de renouvellement est aujourd'hui largement compromise dans de nombreuses forêts. Si les conditions climatiques, ainsi que les pratiques sylvicoles elles-mêmes, peuvent jouer un large rôle, les surpopulations d'ongulés constituent un facteur de pression supplémentaire. Dans certaines situations, elles sont le facteur principal à l'origine des problèmes de renouvellement constatés, comme le montrent certains dispositifs d'enclos-exclos<sup>[1]</sup>.

Appauvrissement en essences du fait de l'abrutissement sélectif, surconsommation des semis et des fruits forestiers entraînant la diminution du nombre de tiges objectif, retards de croissance, dégradation de la qualité des bois, simplification de la structure forestière (disparition des strates basses) sont autant de conséquences<sup>[1][8]</sup> d'une surdensité d'ongulés qui affectent la valeur économique d'un peuplement mais aussi sa valeur écologique et peuvent mettre en péril, in fine, sa pérennité et celle des services écosystémiques qu'il rend à l'Homme.

Si, en France, la problématique des dégâts de gibier en forêt est largement identifiée, quoique probablement sous-estimé dans son ampleur et dans ses conséquences, les moyens permettant de résoudre ce problème, notamment les pratiques de chasse, restent globalement controversés et peu connus par les acteurs susceptibles de les mettre en œuvre.

Le projet Askafor développé sur les territoires du Luxembourg, de la Lorraine, de la Wallonie, de la Sarre et de Rhénanie-Palatinat s'intéresse à la connaissance et à la compréhension des freins au développement de la sylviculture mélangée à couvert continu (SMCC). Cette démarche est également l'occasion de s'intéresser aux pratiques mises en œuvre afin de résoudre le problème de déséquilibre forêt-gibier dans ces différents territoires, qui diffèrent par leur législation et leurs traditions sylvo-cynégétiques.

Il s'agira donc, au cours de ce stage de quatre mois :

- De prendre connaissance et de comparer les législations relatives à la chasse des différents territoires impliqués
- D'identifier des sites où l'équilibre faune flore a été rétabli et est aujourd'hui jugé satisfaisant et de réaliser des entretiens avec les acteurs concernés afin d'identifier les actions mises en œuvre pour parvenir à ce résultat

→ Ceci afin faire ressortir des propositions de bonnes pratiques susceptibles de contribuer à l'amélioration de situations jugées problématiques

→ Et de formuler des propositions, en termes de compétences, de connaissances à acquérir et de partenaires éventuels, pour l'élaboration d'un/de module(s) de formations sur la gestion de l'équilibre sylvo-cynégétique à destination de différents publics

Les pages qui suivent présentent le fruit de ce travail : la démarche adoptée et les acteurs rencontrés, puis la synthèse comparée des actions mises en œuvre sur les différents territoires pour rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique.

En annexe se trouve une présentation détaillée de la méthode de chasse dite en « traque-affût » (annexe 1), les descriptions détaillées du fonctionnement de chacun des sites étudiés (situation initiales, modifications des pratiques de chasse, résultats...) (Annexe 2), une liste de documents (articles, livres...) susceptibles d'intéresser toute personne souhaitant approfondir ses connaissances sur les questions de chasse et d'équilibre sylvo-cynégétique (annexe 3), une comparaison de quelques aspects de la législation relative à la chasse dans les différentes régions du projet Askafor (annexe 4) et une proposition de compétences/ connaissances relatives à l'équilibre forêt-gibier qui pourraient être intégrées au référentiel de compétences du projet Askafor (annexe 5).

## OBJECTIFS, DÉMARCHE

Afin d'identifier des pratiques favorables au rétablissement/au maintien de l'équilibre forêt-gibier, il a été décidé de rechercher des sites (propriétés, massifs) sur lesquels une situation d'équilibre faune-flore satisfaisante vis-à-vis des objectifs sylvicoles a durablement été rétablie (situation initiale dégradée), et de réaliser des entretiens avec les personnes ayant conduit le changement sur ces sites.

Par ailleurs, afin de mieux comprendre le fonctionnement de la chasse dans les régions concernées, des acteurs "régionaux" (administrations, associations...) ont été contactés et interrogés. Ces acteurs ont également pu être à l'origine de conseils concernant les sites à visiter.

### Thèmes abordés au cours des entretiens avec les acteurs locaux

Au cours des entretiens, l'ensemble de la démarche mise en œuvre lors du rétablissement de l'équilibre forêt-gibier a été interrogée : situation initiale (dégâts, état des populations d'ongulés), objectifs sylvicoles, évolution des pratiques de chasses, évolution des prélèvements, obtention des plans de tir, suivis faune-flore, évolution des équipes de chasse, évolution des revenus de chasse, communication et gestion des tensions, formation, résultats obtenus.

### Thèmes abordés au cours des entretiens avec les acteurs régionaux

Législation relative à la chasse, enjeux de formation, actions régionales en faveur de l'équilibre forêt-gibier.

### Acteurs rencontrés

Vingt-six entretiens ont été réalisés auprès de vingt-neuf acteurs, dont :

- 10 acteurs "régionaux"
- 21 acteurs "locaux"
  - o 14 ayant au moins un profil chasseur
  - o 16 ayant au moins un profil forestier.

## FRANCE

<b>Vincent FACCENDA</b>	Responsable chasse ONF agence Vosges Ouest
<b>Jonathan FISCHBACH</b>	Responsable chasse ONF agence Sarrebourg
<b>Matthieu de LESSEUX</b>	Propriétaire forestier
<b>Evrard de TURCKHEIM</b>	Expert forestier
<b>Corentin POMMERY</b>	Chef de service nature DDT Vosges
<b>Ludovic FABRE</b>	Président société de chasse Avallon
<b>Christophe LAUNAY</b>	Gérant domaine de Bois Landry
<b>David PIERRARD</b>	Ecole de chasse de Belval
<b>Laurence CARNNOT</b>	Responsable chasse CRPF grand est – Sylva faune
<b>Pascal Ancel</b>	Responsable chasse CRPF Grand Est
<b>Rachel Thibault</b>	Chargée de mission Cofor Meuse
<b>Nicolas Monnier</b>	Contrôleur PEFC Grand Est
<b>Yves Ehrhart</b>	Responsable chasse forêts d'Agroparistech

## BELGIQUE

**Charles PIETTE & Daniel KINET** Adjudicataires de chasse - Collectif de chasse de Nassogne

**Charles DEBOIS** Gestionnaire forêt de l'Université de Namur

**René DAHMEN** Chef de cantonnement DNF Elsenborn

**Thibaut GHEYSEN & Thierry BLANPAIN** Chef de cantonnement DNF Rochefort, Technicien forestier DNF Rochefort

**Alain LICOPPE** DEMNA

## ALLEMAGNE

**Hubertus LEHNHAUSEN** Projet BioWild – ANW

**Roland WIRTZ, Wolfgang PESTER** Chef de triage Forstrevier Eppelborn

**Klaus KAISER** Chef de triage Forstrevier Soonwald – membre de la Öko-Jagdverband

**Gerd WOMELSDORF** Chef de triage – Forstamt Idarwald

**Michael FOHL** Chef de triage – Forstrevier Hochpochten

**Uli OSTERHELD** Expert forestier – Société Jagdkonzept

**Gustav ROTHHAAR** Président de la Jagdgenossenschaft Windsberg Pirmasens

## LUXEMBOURG

**Marie KAYSER** Membre du conseil supérieur de la chasse

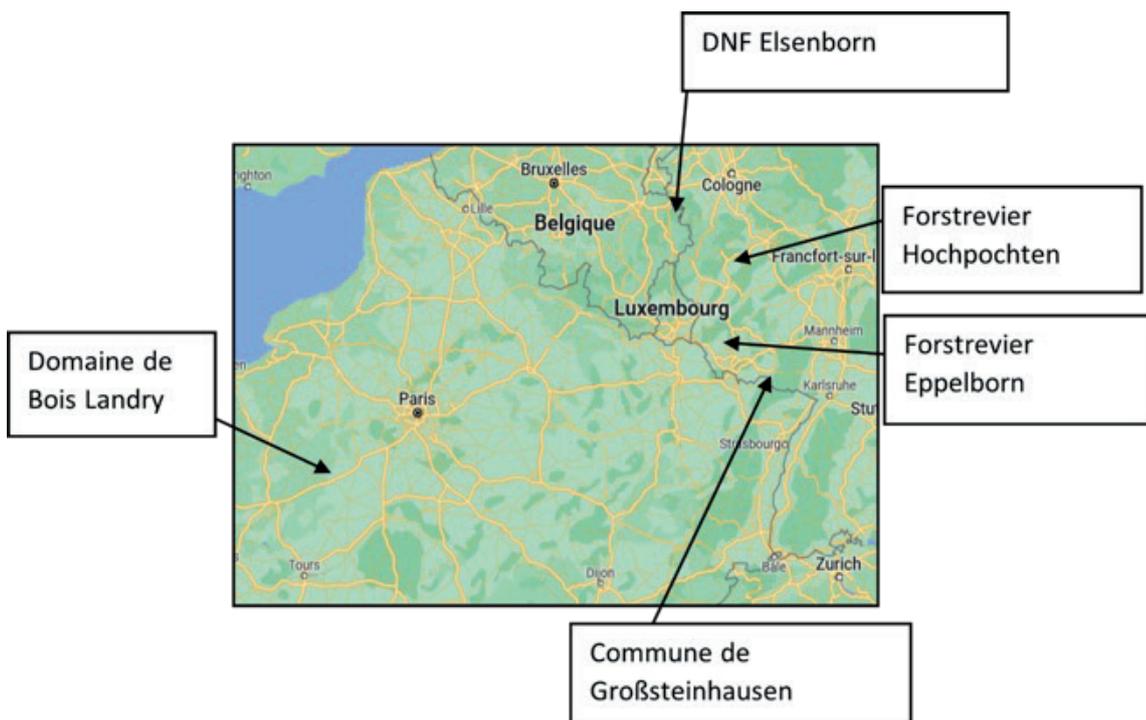
## Choix des sites

Quinze sites ont été identifiés sur la base de la littérature et des conseils et recommandation des acteurs régionaux rencontrés et de l'équipe Askafor.

Des entretiens ont été réalisés avec les gestionnaires de ces différents sites sur les thèmes évoqués précédemment. Néanmoins, tous ces territoires ne présentaient pas le même degré d'avancement dans la démarche de rétablissement d'un équilibre forêt-gibier. De plus, la démarche menée dans la forêt de Dietrich a été largement documentée par les travaux du Dr. Roucher [2].

Ainsi nous détaillerons et comparerons dans ce rapport les démarches mises en œuvre sur les cinq sites visités ayant développé les systèmes de chasse les plus aboutis, c'est-à-dire ayant permis de résoudre durablement des problèmes d'équilibre forêt-gibier qui compromettaient initialement les objectifs de gestion forestière :

- Domaine de Bois Landry (France, Eure-et-Loire) : domaine privé de 1200 ha, peuplements majoritairement composés de chênaies acidiphiles de plaine, actuellement en conversion vers la futaie irrégulière.
- Cantonnement d'Elsenborn (Wallonie, cantons de l'Est) : environ 3000ha de forêt domaniale et communale, majoritairement pessières sur collines acides, futaie régulière et irrégulière.
- Commune de Großsteinhausen (Allemagne, Rheinland-Pfalz) : 300ha dont 150ha boisés, forêt communale (chêne, hêtre, divers feuillus, gérée en irrégulier) et privée, milieux agricoles.
- Triage de Hochpochten (Allemagne, Rheinland-Pfalz) : 600ha de forêt domaniale (hêtre, chêne, feuillus et résineux divers), gérée en irrégulier
- Triage d'Eppelborn (Allemagne, Sarre) : 500ha de forêt domaniale (hêtraie-chênaie, pessières), gérée en irrégulier



On trouve des sangliers et des chevreuils sur les cinq sites décrits ci-dessus. Le cerf est de passage sur deux des cinq sites (Bois Landry, Hochpochten), bien implanté sur le site d'Elsenborn et absent des autres sites. Comme nous le verrons par la suite, le gibier ayant fait l'objet d'une régulation lors du rétablissement de l'équilibre forêt-gibier est principalement le chevreuil, sauf sur le site de Elsenborn (régulation du cerf dans un premier temps).

Au cours de la synthèse comparée des différents témoignages qui est présentée ci-après, deux exemples issus de la littérature seront occasionnellement évoqués : celui de la forêt de Dietrich (forêt privée de 2300 ha, France, Vosges du nord, travaux du docteur F. Roucher [2]) et celui du domaine de Hatzfeld [3] (forêt privée de 7000ha, Allemagne, Rhénanie-Palatinat)



## SYNTHÈSE COMPARÉE DES TÉMOIGNAGES RECUEILLIS

Une description détaillée du fonctionnement de chaque site est disponible en Annexe 2 et présente, pour chaque site, l'ensemble de la démarche mise en œuvre pour rétablir l'équilibre forêt-gibier.

Au fur et à mesure des entretiens, un certain nombre de similitudes dans les démarches adoptées ainsi que certaines divergences ont été constatés. Ces aspects sont donc détaillés ci-après.

### Un phénomène d'habitation aux conséquences du déséquilibre forêt-gibier

Trois des cinq gestionnaires interrogés (Bois Landry, Elsenborn, Hochpochten) décrivent de manière très similaire une forme d'habitation des forestiers au déséquilibre forêt-gibier : l'absence de régénération naturelle de certaines essences considérée comme normale, tout comme la rareté ou absence des strates forestières basses ainsi que la mise en place automatique de protections. Le déséquilibre forêt-gibier n'est pas toujours clairement identifié comme étant à l'origine des problèmes de régénérations, qui sont parfois imputés au sol, au climat, ou bien n'est pas perçue comme un problème sur lequel il est possible d'agir : Ainsi, dans le cas de la commune de Großsteinhausen, les élus n'ont initialement pas conscience des problèmes de régénération de certaines essences. Dans le cas de d'Elsenborn, la plupart des forestiers du DNF sont initialement persuadés que l'absence de régénération d'épicéas est due au climat, au sol... A Hochpochten, la mise en place de protections (clôtures) est automatique et les forestiers du triage considèrent qu'elles constituent le seul moyen d'obtenir des régénérations de hêtre. De même, à bois Landry, les parcelles en régénération de chêne sont protégées et l'aspect général de la forêt (absence de strates basses) n'est pas questionné.

### L'arrivée d'un œil neuf comme facteur déclencheur

Dans quatre des cinq sites, l'état initial décrit précédemment est chamboulé par l'arrivée d'un nouveau gestionnaire, qui, disposant peut être d'un œil neuf et non « habitué » à la situation, cherche à identifier les causes du problème et choisi d'agir. L'arrivée d'un jeune directeur forestier est également le facteur déclencheur du rétablissement de l'équilibre forêt-gibier sur le domaine de Hatzfeld et c'est la rencontre avec le docteur F. Roucher qui donne au gestionnaire de la forêt de Dietrich les clés et l'impulsion pour agir.

### Convaincre de la nécessité d'agir

Il est intéressant de noter que pour plusieurs de ces gestionnaires, une phase "d'ouverture des esprits" a due être mise en place afin de convaincre, non pas principalement les chasseurs mais surtout les forestiers et les propriétaires eux-mêmes, de l'impact des ongulés sur la forêt et de leur surdensité : cela a été fait à Elsenborn et Großsteinhausen grâce à des enclos-exclos qui ont servi auprès des élus de support de discussion et d'illustration des potentialités de la forêt. A Elsenborn, un système d'estimation de la part du taux d'accroissement prélevée et des comptages nocturnes ont en outre été mis en place pour convaincre les forestiers et les chasseurs du trop faible nombre d'animaux prélevés.

Comme on le verra par la suite, ce travail de persuasion initial a eu un impact mitigé sur les chasseurs

### La reprise en main du système chasse

*Evolution des systèmes d'exploitation de la chasse sur les différents sites étudiés*

Site	Système d'exploitation initial de la chasse	Système d'exploitation choisi lors du rétablissement de l'équilibre	Système actuel d'exploitation de la chasse
Bois Landry	Adjudication	Régie-licence <sup>a</sup>	Régie-licence
Elsenborn	Adjudication	Régie-licence (1700ha) + Adjudication (1300ha)	Régie-licence (1700ha) + Adjudication (1300ha)
Hochpochten	Adjudication	Régie-licence	Régie-licence
Eppelborn	Régie <sup>b</sup>	Régie <sup>c</sup>	Régie
Großsteinhausen	Adjudication	Régie-licence	Régie-licence
Hatzfeld	Adjudication	Régie-licence	Régie-licence
De Dietrich	Adjudication	Régie	Adjudication (?) <sup>d</sup>

<sup>a,b</sup> : on appellera « Régie-licence » le système où la chasse est gérée par le gestionnaire ou le gérant du domaine (choix du type de chasse, des jours de chasse, des prélèvements à réaliser...) mais pratiquée par des chasseurs extérieurs au domaine payant une action de chasse annuelle, périodique ou journalière, en opposition au système de régie où la chasse est pratiquée des acteurs internes (gardes, gestionnaire, collègues forestiers) sous la supervision du gestionnaire.

<sup>c</sup> : ici, le changement n'a pas concerné le système d'exploitation de la chasse mais seulement les pratiques de chasse.

<sup>d</sup> : le retour au système d'adjudication s'est accompagné de modifications concernant les baux de chasse (durée, clauses particulières...).

Comme on le voit grâce au tableau ci-dessus, la décision de rétablir un équilibre forêt-gibier en adéquation avec les objectifs sylvicoles s'est accompagnée, dans 6 cas sur 7, d'une modification du système d'exploitation de la chasse : l'adjudication a été majoritairement abandonnée au profit de la chasse en régie ou en régie-licence (l'adjudication a été partiellement conservée à Elsenborn non par choix mais par contrainte temporelle : saison de chasse collective trop courte pour que le gestionnaire parvienne à gérer 3000ha en chasse en régie-licence). On remarque de plus que les nouveaux systèmes mis en place ont majoritairement été conservés après que les problèmes de déséquilibre ont été considérés comme réglés par les gestionnaires.

L'adjudication a été abandonnée pour des raisons similaires dans les différents sites : les gestionnaires (et/ou propriétaires) ont en effet considéré, sur la base d'échanges avec les adjudicataires notamment, que la mise en œuvre des mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre ne serait possible que si la chasse était gérée pour la forêt, de façon intégrée à la sylviculture et dans la recherche de l'efficacité. Ils ont donc souhaité prendre en main directement la gestion de la chasse, ce qui leur permet d'éviter les compromis concernant le nombre d'animaux prélevés, de décider des méthodes et des périodes de chasse mais aussi de pallier le manque de compétences/connaissances constaté chez certains adjudicataires (voir paragraphes suivants).

On notera que ces changements de systèmes ont systématiquement conduit au renouvellement complet des équipes de chasse, alors qu'il n'était pas toujours nécessaire : dans le cas de Bois Landry, de Hochpochten, d'Elsenborn et de Hatzfeld, il a été proposé aux membres des sociétés de chasse initialement locataires des lots de continuer à chasser sur leurs anciens territoires, en acceptant les nouvelles règles du gestionnaire, pour un prix inférieur à celui proposé antérieurement par la société de chasse. Ces propositions ont systématiquement échoué : sous l'influence notamment de "leaders d'opinion" dans les groupes de chasseurs, l'ensemble du groupe a préféré quitter le territoire plutôt que d'accepter la nouvelle organisation. De fait et par nécessité, les équipes de chasse ont donc été quasi-intégralement renouvelées.

## Augmentation des prélèvements

Evolution des prélèvements au cours du rétablissement de l'équilibre forêt-gibier sur les différents sites étudiés

	Tir initial (/100ha) (n-1 avant le début des actions visant à rétablir l'équilibre)	Tir maximal (/100ha)	Facteur multiplicateur entre le tir initial et le tir maximal	Tir actuel (/100ha) (prélèvements stabilisés)
Bois Landry	5 chevreuils ? (1997)	16 chevreuils	3,2	Entre 8 et 12 chevreuils
Elsenborn	5 cerfs (1986) 1 chevreuil (1993)	10 cerfs 9 chevreuils	2 9	2,8 cerfs 8 chevreuils
Hochpochten	5 chevreuils (1984)	25 chevreuils	5	Entre 20 et 25 chevreuils
Eppelborn	15 chevreuils (2013)	40 chevreuils	2,7	15 chevreuils
Großsteinhausen	5 chevreuils (2014)	19 chevreuils	3,8	15 chevreuils
Hatzfeld	8 chevreuils (1991)	20 chevreuils (1993)	2,5	8 chevreuils
De Dietrich	1,3 chevreuils (1982)	7,7 chevreuils (1986)	5,9	4,3 chevreuils (1991)

Comme on le constate dans le tableau ci-dessus, les prélèvements ont été significativement augmentés après la reprise en main de la chasse par les gestionnaires. Les prélèvements initiaux par 100ha sont très variables (de 1 à 15 chevreuils) et ont été multipliés au maximum par 9 et au minimum par 2,5. Les prélèvements stabilisés vont de 4,3 chevreuils/100ha à 25 chevreuils/100ha. Ces chiffres « stabilisés » sont maintenus dans le temps : depuis 27 ans dans le cas de Elsenborn, 8 ans (au-dessus de 20 chevreuils/100ha) dans le cas de Hochpochten, ce qui montre qu'il est tout à fait possible de maintenir durablement des prélèvements considérés par beaucoup comme très élevés. Néanmoins, tout est affaire de contexte : certains territoires, après être passés par un pic de prélèvements, retournent aux chiffres de prélèvements initiaux tandis que d'autres augmentent durablement leurs prélèvements. Il semblerait que la richesse du milieu ainsi que les possibilités d'immigration de jeunes chevreuils des territoires avoisinants jouent un rôle prépondérant (plus le milieu est riche, plus les prélèvements stabilisés seront élevés et plus le territoire est petit et entouré de forêts gérées différemment (moins chassées), plus l'effet immigration semble important, ce qui entraîne des prélèvements durablement élevés (constat basé sur le ressenti des gestionnaires et les chiffres présentés ci-dessus, qui serait à vérifier scientifiquement)).

On notera que pour le chevreuil, les prélèvements finaux stabilisés sont systématiquement égaux ou supérieur aux prélèvements initiaux, ce qui devrait rassurer nombre de chasseurs et s'explique principalement selon F. Roucher <sup>[4]</sup> par l'augmentation de la fécondité des femelles. En revanche, pour le cerf, le rétablissement de l'équilibre forêt-gibier mené à Elsenborn passe par une réduction durable de la population qui se traduit par une baisse des prélèvements.

## Suivi faune-flore

Comment décider des niveaux de prélèvement décrits ci-dessus et suivre l'évolution de l'équilibre faune-flore ? Les entretiens ont permis d'identifier deux types d'attitude face à cette question.

- **Attitude française : mesures par ICE (indicateurs de changements écologique) :**

A Bois Landry, l'évolution de l'équilibre faune-flore est rigoureusement suivi grâce au relevé des ICE, qui traduisent l'évolution de la pression générée par les animaux (ici chevreuils) sur le milieu. L'évolution des ICE permet au gestionnaire de décider de maintenir, augmenter ou diminuer les prélèvements d'année en année. Cette méthodologie est validée scientifiquement, et recommandée par l'OFB et différents acteurs du monde de la chasse.

Tableau de bord du plan de chasse par triade				
Saisons	2003-2006	2006-2009	2009-2012	2012-2015
Attribution (bracelets)	470	540	450	350
Réalisation	461	536	342	334
Prélèvement au 100 ha boisé	13	15	9,5	9,3
Taux de réalisation	98 %	99 %	76 %	95 %
Indice de condition physique	↘	↗	→	→
Indice kilométrique d'abondance	↘	↘	→	→
Indice de consommation de la flore	↘	↘	↘	↗

“Tableau de bord” ICE de Bois Landry, mettant en regard niveau de prélèvement et réponse des ICE comme outil d'aide à la décision (Source : « Gestion des populations de chevreuils par ICE : l'expérience du Domaine du Bois Landry », Silva Belgica, septembre-octobre 2015)

Pour le cerf, baser les niveaux de prélèvements sur les résultats des suivis ICE (comptages phare principalement) est une méthode qui est aussi largement répandue en Wallonie et en Allemagne (avec plus ou moins de succès car, comme en France, les résultats ne sont pas toujours pris en compte lors de l'attribution des plans de tir). En revanche, pour le chevreuil, espèce non soumise à plan de tir obligatoire dans ces pays, le suivi par ICE est beaucoup plus rare.

- **Attitude germanique : « l'œil du forestier » :**

Sur les sites visités en Allemagne et à Elsenborn, les prélèvements de chevreuils ne sont pas basés sur le suivi d'indicateurs faune-flore, mais sur le ressenti du gestionnaire, qui, évaluant l'état de la régénération et des dégâts et considérant ses objectifs, décide ou non d'augmenter les prélèvements. L'exemple le plus parlant de cette attitude est le site de Hochpochten (voir graphique ci-dessous) : le gestionnaire a augmenté progressivement et par paliers les prélèvements de chevreuils, observant au fur et à mesure le retour de différentes espèces en régénération et souhaitant faire « encore mieux » : Hêtre (Buche en Allemand, à 10 chevreuils/100ha), puis frêne et érable (Bergahorn/Esche, à 15 chevreuils/100ha) et enfin sapin et chêne (Tanne/Eiche, à 20-25 chevreuils/100ha).



Evolution des prélèvements de chevreuils/100ha sur le site de Hochpochten  
En rouge : chevreuil, en vert : sanglier, en bleu : cerf (Source : Michael Fohl)

On notera que l'évolution des prélèvements n'est généralement pas si progressive : dans la plupart des cas étudiés, le pic de prélèvement est atteint rapidement (entre 1 et 4 ans après la reprise en main du lot de chasse), le gestionnaire donnant pour consigne de tirer tout chevreuil vu au cours des actions de chasse et adaptant au cours des années suivantes la pression de chasse en fonctions des résultats observés sur la régénération.

En somme, les différents sites étudiés appliquent, parfois sans le savoir (Allemagne), les recommandations du Dr. F. Roucher qui écrit<sup>[5]</sup> : « Le seul moyen d'y arriver [à rétablir l'équilibre forêt-gibier] consiste à intervenir sur l'effectif de population de façon non pas progressive mais immédiate, massive et soutenue durant des années. En somme, frapper fort et longtemps. A savoir : augmenter le prélèvement annuel non pas de 10, 15 ou 20 % - ce qui serait aussitôt compensé par la même proportion de survie des faons - mais de 100, 300, 500 % l'an et de façon prolongée. Cela peut justifier des plans de chasse de 20 chevreuils et plus aux cent hectares. ».

On notera que le Dr. Roucher écrit également, dans le même ouvrage : « La peur de frapper trop fort est compréhensible surtout quand on ignore la densité réelle des chevreuils. Cette peur est sans objet. La résilience des effectifs d'une population de chevreuils est si rapide qu'il est bien plus risqué de ne pas prélever assez que de le faire trop. », constat pleinement partagé par les gestionnaires allemands et belges interrogés.

Les gestionnaires s'accordent sur un point : il est quasiment impossible d'estimer le nombre de chevreuil vivant dans une forêt, constat validé par différentes études qui ont montré que les erreurs d'estimations pouvaient atteindre les 300% et qui est en France à l'origine de la mise en place des suivis par ICE<sup>[6]</sup>.

## Obtention des plans de chasse

Pour le chevreuil, la question de l'obtention des plans de chasse ne se pose pas en Allemagne et en Belgique, l'espèce n'étant pas soumise à plan de tir obligatoire.

En France en revanche, les territoires étudiés ont pu être confrontés à des difficultés pour obtenir les plans de tir demandés : ainsi, Bois Landry et la forêt de Dietrich ont bénéficié d'un statut de territoire expérimental accordé par la préfecture et la fédération départementale des chasseurs (FDC). D'autres gestionnaires interrogés (démarche de rétablissement de l'équilibre en cours) ont déclaré selon les départements ne pas avoir eu de problème avec la FDC pour obtenir les plans de tir souhaités, ou au contraire avoir dû aller en recours (malgré la présence d'un suivi ICE attestant de la nécessité de réduire les populations) et menacer de porter l'affaire au tribunal administratif pour obtenir les plans souhaités. Globalement, il semblerait qu'une demande de plan de tir basée sur un dossier bien construit puisse difficilement être rejeté en recours par une FDC.

En ce qui concerne le cerf, la situation est nettement plus problématique, les populations étant très mobiles et gérées à l'échelle de massifs forestiers par des acteurs souhaitant souvent le développement des populations. L'obtention des plans de tir passe ici par l'implication du gestionnaire dans le suivi de l'indice phare (Elsenborn), par la mise en commun des bracelets entre lots de chasse appartenant à un même massif (forêt publique, en France comme en Allemagne), par des recours répétés auprès des administrations de la chasse. Les plans attribués sont réalisés autant que possible à 100%.

On notera enfin qu'aucun des cinq sites étudiés ne pratique le nourrissage, l'agrainage dissuasif, ou l'appâtage, ni n'utilise d'attractant (goudron de Norvège...). Si le chevreuil est l'espèce qui est au centre des préoccupations des gestionnaires sur les sites étudiés, la gestion du sanglier n'est pas négligée pour autant : bien au contraire, les populations sont maintenues à des densités faibles, tous les animaux vus en chasse collective en mouvement étant tirés. A Großsteinhausen, où le lot de chasse est composé de 70% de terres agricoles, une politique « zéro sanglier » est même menée, à la demande des agriculteurs propriétaires des terrains : tout animal est signalé au gestionnaire, qui peut alors planifier avec son équipe de chasseurs des interventions ciblées (animaux souvent abattus à l'affût). Plus globalement, à Eppelborn, Bois Landry, Eslenborn et Hochpochten, les prélèvements de sanglier sont réalisés de façon que les populations n'augmentent pas : pas de consignes de tir restrictives sur les animaux, sangliers chassables à l'affût en été comme en chasse collective en mouvement l'hiver.

## La réorganisation du système de chasse

### Nouvelles pratiques de chasse

*Evolution des pratiques de chasse sur les différents sites étudiés*

	Pratiques de chasse avant reprise	Pratiques de chasse actuelles
Bois Landry	Battue (22 jours/an)	Traque-affût (6 jours/an), affût, affût collectif, affût approche combinés
Elsenborn	Battue, affût	Traque-affût (4 jours/an), affût, affût-collectif
Hochpochten	Battue, affût	Traque-affût (3 jours/an), affût collectif, affût
Eppelborn	Affût	Traque-affût (4 jours/an), affût
Großsteinhausen	Battue, affût	Traque-affût (2 jours/an), affût

À la suite de la reprise en main de la chasse par les gestionnaires, on constate que de nouvelles pratiques de chasse ont été adoptées : en effet, au dire des gestionnaires, si la volonté est primordiale pour une chasse efficace, elle ne suffit pas. Des pratiques de chasse efficaces sont nécessaires.

Or la battue classique et l'affût individuel présentent de gros inconvénients. La battue, selon l'ensemble des gestionnaires interrogés, est une technique peu efficace : il suffit pour s'en convaincre de considérer le nombre moyen de balles tirées par animal abattu en France en battue : entre 8 et 10 balles. L'affût a également ses limites : pour obtenir un résultat significatif, le nombre de sorties doit être élevé et souvent, les gestionnaires constatent que leurs chasseurs n'ont pas suffisamment d'expérience pour obtenir de bons résultats (capacités de tir, mais aussi capacité à choisir le bon emplacement en fonction des conditions météo, de la période de l'année...). Ainsi, pour obtenir les prélèvements importants souhaités par les gestionnaires avec ces deux techniques, il devient nécessaire de multiplier les jours de chasse, avec les problèmes que cela implique : disponibilité des chasseurs, temps disponible du gestionnaire, cohabitations avec les autres utilisateurs de la forêt mais surtout, dérangement permanent des animaux, qui non seulement deviennent de plus en plus difficile à voir et à tirer (fuite à la moindre alerte) mais aussi semblent causer davantage de dégâts d'abrutissement, surtout en hiver (le stress causé par les dérangements incessants génèrerait des dépenses énergétiques supplémentaires qui seraient compensées par l'alimentation).

Face à ce constat, les sites étudiés ont développé des démarches très similaires : adopter des pratiques de chasse efficaces, réduire le nombre de jours de chasse et les concentrer par périodes (sauf Bois Landry), c'est-à-dire alterner des périodes de chasse intense et efficace avec des périodes de fermeture complète. C'est ce que les Allemands appellent la « chasse à intervalle ». Outre les témoignages des gestionnaires, l'efficacité de cette pratique a été démontré par le projet BioWild<sup>[1]</sup> (augmentation d'en moyenne 30% des prélèvements, à pratiques égales par ailleurs). Pour plus de détail sur la pratique de la chasse à intervalle, voir p48 (annexe 2, site n°3)).

Ainsi, les sites étudiés ont tous adopté la traque-affût comme méthode de chasse collective en mouvement. La méthode de traque-affût est brièvement présentée en détail dans l'annexe 1 (histoire, techniques...). Rappelons simplement ici que cette méthode de chasse se pratique généralement avec des chiens (petits chiens de courte quête en général) et n'est pas nécessairement « silencieuse ». Des détails sur la manière dont les différents sites pratiquent la traque-affût sont exposés en annexe 2, dans les comptes rendus détaillés des systèmes de fonctionnement des sites.

En traque-affût (voir ci-dessous), le nombre de balles tirées par animal abattu passe systématiquement (parfois après quelques années d'adaptation et de perfectionnement) en dessous de 2.

	Bois Landry	Elsenborn	Hochpochten	Eppelborn	Großsteinhausen
<b>Nombre de balles tirées par animal abattu</b>	2	Cerf : 1,07 Chevreuil : 1,1 Sanglier : 1,68	<2	<2	<2

Le nombre d'animaux abattus par jour de chasse augmente également considérablement : à Bois Landry, il est ainsi passé de 6 en moyenne (battue par l'ancien adjudicataire) à 19 (traque-affût gérée par le gérant du domaine), ce qui permet de diminuer le nombre de jours de chasse tout en réalisant les prélèvements souhaités. Le besoin de tranquillité des animaux en période hivernale est ainsi respecté et des densités minimales de populations atteintes à la fin de l'hiver, précisément au moment de la période critique d'abrouissement. Les dégâts sont ainsi limités.

La traque-affût étant pratiquée en automne/hiver uniquement (période d'ouverture des chasses collectives en mouvement), la pratique de l'affût a été conservée par les différents sites, voire améliorée : ainsi les affûts collectifs et l'affût approche combinés (voir annexe 2) permettent de concentrer le dérangement dans le temps, d'augmenter l'efficacité de la chasse car les ratés des uns peuvent fournir des occasions aux autres, de pallier le manque de connaissances de certains chasseurs en matière de placement (emplacements attribués par le gestionnaire) et de proposer aux chasseurs une pratique conviviale en été/au printemps. En Allemagne, les sites étudiés vont plus loin : les périodes d'affûts collectifs sont choisies en fonction des périodes d'activité des animaux : ainsi, une nouvelle loi autorise de chasser le brocard (+chevillards mâles et femelles) dès avril, période où les animaux sont très actifs et visibles (encore peu de feuilles), tandis que la chasse du chevreuil les trois premières semaines de juillet (avant le début du rut) n'est pas recommandée, car les animaux se déplacent moins. Toutes ces adaptations se font bien sûr dans le respect de la législation, notamment en ce qui concerne la protection des femelles suitées.

Finalement, si les pratiques de chasse exposées ci-dessus sont efficaces, c'est parce qu'elles prennent en compte l'éthologie et la biologie du gibier : penser et mettre en œuvre de telles pratiques demande donc de solides connaissances, qui, au dire des gestionnaires interrogés (constat partagé par l'école de chasse de Belval), font aujourd'hui largement défaut à la plupart des gestionnaires mais aussi à beaucoup de chasseurs.

Au contraire, les gestionnaires des sites étudiés peuvent être considérés comme des chasseurs professionnels, car ils disposent d'une solide formation, qui va plus loin que l'obtention du permis de chasser : en Allemagne et en Wallonie, la formation des gestionnaires forestiers implique une formation poussée en ce qui concerne la biologie et l'éthologie du gibier, les pratiques de chasse et l'aménagement d'un territoire pour la chasse. L'obtention du permis de chasse est par ailleurs obligatoire pour les agents forestiers de l'Etat en Allemagne (avec épreuve de tir et obligation de résultat). En France, le gérant du domaine de Bois Landry, titulaire d'un permis de chasse, s'est formé grâce aux formations grand gibier, armes et équilibre forêt-gibier dispensée par l'école de chasse de Belval.

### Nouvelles équipes de chasse

Comme mentionné plus haut, les équipes de chasse ont, par nécessité, été renouvelées à la suite de l'abandon de l'adjudication. Mis à part à Eppelborn, où la chasse est réalisée intégralement en régie (participation des forestiers de plusieurs triages aux chasses collectives) et dans la forêt de Dietrich, où la chasse a été effectuée par les gardes forestiers et par le gestionnaire avant d'être relouée, les sites étudiés ont mis en place un système de chasse en régie-licence, où le gestionnaire dirige les opérations de chasse, choisissant les méthodes de chasse, les périodes, les prélèvements et chasse lui-même, mais où des chasseurs externes sont indispensables pour participer aux chasses collectives et individuelles et pour parvenir à réaliser les tableaux attendus. Après le départ des équipes de chasse initialement présentes, constituer un nouveau groupe de chasseurs réguliers a donc constitué une priorité pour les différents sites.

On constate que plusieurs sites (Bois Landry, Elsenborn, Hochpochten, Großsteinhausen) ont mené une démarche visant à favoriser l'accès à la chasse de chasseurs locaux : ainsi, dans les forêts communales d'Elsenborn, sur l'ensemble des actions de chasse vendues chaque année (actions de chasse annuelles incluant une ou plusieurs périodes d'affût + la participation aux chasses collectives), un certain pourcentage est réservé aux chasseurs de la commune/des communes avoisinantes. Les tarifs proposés sont très attractifs par rapport à ceux pratiqués par des sociétés de chasse de la région, le but affiché étant d'attirer des personnes ayant pour but de pratiquer régulièrement, qui se satisfont de tirer principalement des chevreuils (et non des cerfs coiffés) et acceptent les orientations données par le gestionnaire. Bois Landry,

Hochpochten et Großsteinhausen ont adopté des démarches similaires. Ce système n'exclut pas la participation de chasseurs « étrangers », souvent urbains, qui participent aux chasses plus occasionnellement et ont accès à des tarifs moins avantageux (vente d'actions journalières principalement), mais qui restent modiques.

En Allemagne, la mise en place « d'équipes de chasse permanentes » est très courante (système mis en place à Hatzfeld, Hochpochten et Großsteinhausen) : il s'agit de chasseurs locaux, volontaires et choisis par le gestionnaire pour leurs compétences et leur sérieux, auxquels est donné la possibilité de chasser gratuitement en échange de légères prestations (constructions et entretiens des miradors principalement). Ce système permet de contenter les chasseurs concernés tout en soulageant le gestionnaire d'un certain nombre de tâches. Les gestionnaires des sites concernés se déclarent très satisfaits de ce système.

## La prise en compte des attentes des chasseurs

La satisfaction des chasseurs est considérée par les gestionnaires interrogés comme essentielle à l'efficacité de la chasse et au maintien d'un groupe de chasseurs motivés : différentes actions sont menées par les différents sites en ce sens.

Selon les gestionnaires interrogés, leurs chasseurs auraient principalement des attentes en termes de convivialité, de fréquence de pratique, de résultat et de sécurité.

Ainsi, les gestionnaires de Hochpochten et Bois Landry déclarent porter une attention particulière à ce que les postes (miradors d'affût et de traque-affût) soient disposés de façon à « donner envie au chasseur de chasser ». De même à Elsenborn, le gestionnaire considère comme indispensable que les postes soient confortables : en raison des conditions climatiques de la région, ils sont notamment systématiquement équipés d'un toit. Le but est de proposer aux chasseurs des postes et des emplacements attractifs, car agréables et permettant d'avoir des résultats, car bien placés.

À Hochpochten, Bois Landry, Elsenborn et Großsteinhausen, les moments de convivialités après la chasse sont soigneusement organisés, avec le respect des traditions chères aux chasseurs : présentation du tableau de la journée, remise des brisées, sonnage du cor. À Elsenborn notamment, le gestionnaire explique l'importance de créer un groupe soudé auquel les chasseurs se sentent appartenir car il a constaté que les chasseurs acceptant de venir chasser dans les chasses à licence du DNF, où selon la plupart des chasseurs, on tire « beaucoup trop », se retrouvent exclus des cercles de chasse « traditionnel ». L'organisation de chasse semi-collectives en été (affûts collectifs, affût-approche combinés) est à ce titre particulièrement intéressante : outre que ces pratiques de chasse sont très efficaces, elles permettent au groupe de se retrouver à une saison où il n'y a ordinairement pas de chasses collectives, ce que les chasseurs apprécient.

En ce qui concerne la fréquence de la pratique, le compromis proposé par les gestionnaires est le suivant : certes, le nombre de jours de chasse collectives en mouvement est diminué (voir tableau). Toutefois, des possibilités sont ouvertes en été et surtout, les résultats sont là : à Bois Landry, le nombre d'animaux tirés par chasseur par jour de chasse est passé de 0,2 (en battue avant la reprise de la chasse) à 0,7. Avec la méthode de traque-affût, les chasseurs ont également plus d'occasions d'observer des animaux qu'en battue, où l'on ne les voit que quelques secondes lorsqu'ils traversent la ligne de tireurs à fond de train. Surtout, comme cela a déjà été souligné, le prix de l'accès à la chasse a été diminué. Enfin, on notera qu'à Bois Landry, la pratique de la traque affût permet la participation de chasseurs à l'arc, qui ont ainsi la possibilité de pratiquer en compagnie de chasseurs « classiques ».

En ce qui concerne la sécurité, la traque-affût répond parfaitement à cette attente (voir annexe 1).

Enfin, on peut souligner que toutes les attentes des chasseurs ne sont pas acceptées et considérées comme légitimes par les gestionnaires : la chasse au trophée notamment, est résolument écartée. Le maintien de populations de cerfs et de sangliers basses (donc peu de prélèvements, contrairement au chevreuil) n'est pas un sujet soumis à discussion. Enfin, en ce qui concerne l'adoption des pratiques, les approches ont été différentes : certains des sites ont imposé un passage en traque-affût plutôt « brutal » mais dans le cas de Bois Landry, où les chasseurs étaient très attachés à la battue classique, ce passage a été progressif et subtil (voir annexe 2, site de Bois Landry). On soulignera que les chasseurs des différents sites sont, selon les gestionnaires, aujourd'hui très satisfaits de cette pratique : en témoigne l'augmentation d'année en année du nombre de participants, notamment à Elsenborn, et des chasseurs qui reprennent des actions d'une année sur l'autre.

**Le compromis proposé par les gestionnaires aux chasseurs est en somme le suivant : l'accès à une chasse peu chère et conviviale, avec des résultats (pour qui se satisfait de tirer majoritairement des chevreuils) en échange du respect des consignes et des pratiques décidées par le gestionnaire.**

## Améliorer la qualité du tir

Des tirs de qualité sont indispensables pour une chasse efficace, mais aussi éthique, en limitant le nombre de blessés dus à des balles mal placées, et sécuritaire. Des mesures ont été prises sur les différents sites pour améliorer la qualité des tirs, car même en Allemagne et en Belgique, où la réussite de l'épreuve de tir de l'examen du permis de chasser est conditionnée à un résultat minimum, les gestionnaires ont constaté que nombre de leurs chasseurs n'avaient pas un niveau de tir correspondant à leurs attentes (efficacité, sécurité).

*Comparaison des mesures prises pour augmenter la qualité du tir sur les différents sites*

	Bois Landry	Elsenborn	Hochpochten	Eppelborn	Großsteinhausen
<b>Mesures prises pour augmenter la qualité du tir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Organisation d'une journée « réglage des armes et entraînement au tir » tous les ans en début de saison (gratuit, animé par le gestionnaire)</li> <li>-Simplification des consignes de tir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Tir sur cerfs et chevreuils à l'arrêt uniquement, à l'affût comme en traque-affût</li> <li>-simplification des consignes de tir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Sélection rigoureuse des participants aux traques affûts</li> <li>-Participants postés selon leurs capacités de tir</li> <li>-simplification des consignes de tir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Sélection rigoureuse des participants aux traques affûts</li> <li>- Participants postés selon leurs capacités de tir</li> <li>-simplification des consignes de tir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation aux chasses collectives en mouvement conditionnée à l'obtention d'une attestation annuelle de capacité de tir (obligatoire en Sarre)</li> <li>-Simplification des consignes de tir</li> </ul>

On notera que la mesure qui consiste à attribuer les postes selon les capacités des tireurs, adoptée par Hochpochten et Eppelborn, ne fait pas consensus : les sites d'Elsenborn et de Bois Landry notamment, attribuent au contraire systématiquement les postes par tirage au sort pour éviter toute jalousie et rivalité au sein de leur groupe de chasseurs.

La simplification des consignes de tir, appliquée sur tous les sites, consiste à éviter (sauf obligation réglementaire) de donner aux chasseurs des consignes limitant le tir (telle que d'épargner les femelles, les « beaux » animaux...) : le tir « du premier animal venu » permet au chasseur de se concentrer uniquement sur son tir, et permet d'obtenir des prélèvements en accord avec la structure naturelle des populations (les prélèvements sont constitués d'un tiers de mâles et 2/3 de femelles et jeunes chevreuils sur tous les sites). Cette simplification des consignes de tir vient aussi compenser les règles strictes imposées en matière de sécurité en traque-affût (tir sur de courtes distances -max 50m-, tir sur animaux se déplaçant à allure modérée - voir annexe 1).

## Aménagements et pratiques sylvicoles

On trouve dans la littérature de nombreux guides techniques présentant l'importance et l'intérêt de mettre en place des aménagements sylvicoles favorables à l'équilibre forêt-gibier : près-bois, zones de gagnage, aménagement des lisières...

Certaines de ces pratiques se retrouvent sur les sites étudiés. On peut distinguer ces aménagements en fonction de deux objectifs : limiter le risque de dégâts et améliorer la pratique de la chasse.

	<b>Pratiques sylvicoles destinées à limiter le risque de dégâts de gibier</b>	<b>Aménagements en lien avec la chasse</b>
Elsenborn	Détournement d'appétence : favoriser le sorbier	Postes de traque-affût + miradors Entretien des abords des postes et miradors, entretien des accès
Großsteinhausen	Transplantation de semis naturels Dégagements des semis modérés	Postes de traque-affût + miradors Entretien des abords des postes et miradors, entretien des accès
Eppelborn	Plantation dans le recrû Protection individuelle des plants « précieux » Dégagements des semis modérés	Postes de traque-affût + miradors Entretien des abords des postes et miradors
Hochpochten	Plantation dans le recrû Dégagements des semis modérés Protection individuelle des plants « précieux »	Postes de traque-affût + miradors Ouverture d'allées pour l'affût Entretien des abords des postes et miradors, entretien des accès
Bois Landry	Élargissement des banquettes, broyage différencié, enherbement des cloiseaux, protection mécanique des semis (encagement par houpiers de chêne) Dégagements des semis modérés	Postes de traque-affût + miradors Entretien des abords des postes et miradors, entretien des accès

Bois Landry est le seul des cinq sites à avoir mis en place des aménagements "avancés" spécifiquement pour améliorer l'offre alimentaire de la forêt. A Elsenborn, cette démarche est plus limitée, bien qu'existante avec, principalement, la favorisation du sorbier. Interrogés sur cette question, les gestionnaires allemands (et d'Elsenborn dans une moindre mesure) déclarent considérer cette question comme secondaire : ils considèrent en effet qu'une forêt mélangée gérée selon les principes de la sylviculture mélangée à couvert continu est naturellement propice au gibier, par la diversité d'essences, de structures (abondances des strates basses) et d'espèces forestières favorisées par l'apport de lumière, qui apportent aux animaux (particulièrement le chevreuil) les zones refuges et de gagnage dont ils ont besoin.

Ces affirmations ne semblent pas avoir été validées (ou invalidées) par des études scientifiques, toutefois, M. Bruciamacchie et B. de Turckheim développent une argumentation similaire dans leur ouvrage « la futaie irrégulière : théorie et pratique » (*Edisud, 2005*), écrivant (p.184) : « Par la diversité des niches, variables d'un point à un autre, et par la longueur des lisières internes, la forêt irrégulière, dans son ensemble, est (ou pourrait être) un biotope extraordinairement favorable pour le gibier. Le chevreuil notamment, peut y trouver, sur de toutes petites distances, les places où il aime se tenir : gagnage, couvert, quiétude, éclairément au soleil, ombre [...]. Il trouve plus ou moins partout un couvert de régénération, de ronces [...]. »

En revanche, la présence des animaux n'est pas oubliée lorsque des travaux ou plantations (enrichissement principalement ici) sont menés en forêt : les plantations, compte tenu de leur appétence, sont faites dans le recrû pour les protéger de la dent du gibier. Les travaux de dégagements des semis sont modérés, afin de ne pas trop exposer les jeunes pousses. Procéder de cette façon est pour eux une question de bon sens, mais aussi, comme le souligne l'Ecole de chasse de Belval, de crédibilité auprès des chasseurs.

Enfin, des aménagements importants (en coût notamment) concernent la chasse : il s'agit par l'installation de miradors, de postes de traque affût, mais aussi par l'aménagement autour de ces installations (ouvertures de larges allées à Hochpochten autour des miradors d'affûts par exemple, mais aussi élagage des arbres autour des postes de traque-affût), afin de faciliter et d'améliorer la pratique de la chasse, mais aussi de la rendre agréable pour le chasseur.

Les gestionnaires interrogés, en accord avec les recommandations de différents guides techniques et du Dr. Francis Roucher<sup>[5]</sup>, insistent sur un point : en cas de déséquilibre entre populations de gibier et l'offre alimentaire, diversifier les peuplements forestiers, rétablir les strates basses et la régénération naturelle par de l'éclaircie ne peut être envisagé sans passer par une phase de réduction des populations.

## Gestion des tensions et communication

La modification des systèmes de chasse et des pratiques a pu générer des tensions entre les gestionnaires à l'origine des changements et divers acteurs, appartenant principalement au monde de la chasse : voisins adjudicataires ou propriétaires de lots de chasse voisins, chasseurs de la région, mais parfois aussi riverains. Les tensions générées par les changements, que d'autres personnes interrogées ont également pu décrire, semblent être d'ordre tant idéologique que pratique : désaccords sur la manière de gérer des populations d'ongulés, sur les niveaux de prélèvements pratiqués et sur les méthodes de chasse. Elles vont de la simple expression d'un désaccord à des articles publiés dans la presse locale (voir site de Großsteinhausen, annexe 2), des plaintes déposées auprès de l'autorité cynégétique locale, voire des dégradations d'aménagements cynégétiques ou des menaces, et peuvent conduire à des relations dégradées.

Il est intéressant de constater que certains des sites étudiés ont mis en place des actions pour réduire ou éviter de telles tensions.

	<b>Avec les chasseurs / adjudicataires</b>	<b>Avec les chasseurs voisins</b>	<b>Riverains non-chasseurs/ grand public</b>
Elsenborn	Recherche de compromis avec les adjudicataires restants* Travail sur l'attractivité et la convivialité de la chasse	Échec des tentatives de communication – relations dégradés	Incitation à participer aux traques
Großsteinhausen	Travail sur l'attractivité et la convivialité de la chasse	Échec des tentatives de communication – relation dégradées	Réunion publique communale Valorisation de la venaison Sentier pédagogique
Eppelborn	/	Relations dégradées	/
Hochpochten	Travail sur l'attractivité et la convivialité de la chasse	Échec des tentatives de communication – relation dégradées	Valorisation de la venaison Organisation de visites pour présenter les pratiques
Bois Landry	Travail sur l'attractivité et la convivialité de la chasse	Communication des jours de chasse Invitations aux chasses	Valorisation de la venaison Organisation de visites pour présenter les pratiques (associations)

*\*comme précisé plus haut, Elsenborn a dû, par manque de temps (durée de la saison de chasse collective), conserver quelques lots en adjudication.*

Comme déjà précisé plus haut, la gestion des tensions avec les chasseurs pratiquant sur le lot passe aujourd'hui sur la plupart des sites étudiés (sauf Eppelborn, qui se passe de chasseurs externes) non pas par des compromis sur les pratiques de chasse, mais par une attention particulière portée à la convivialité et à l'attractivité de la chasse (prix, cadre agréable). Rappelons que tous les sites étudiés sont passés par une phase de "rupture", avec le départ des anciennes équipes de chasse. Aujourd'hui, les gestionnaires se disent très satisfaits de leurs relations avec leurs chasseurs (avec plus de temps, il aurait été intéressant de recueillir directement les témoignages de chasseurs sur ces sites, ce qui n'a malheureusement pas été possible).

En ce qui concerne les chasseurs et/ou propriétaires des lots voisins, on constate que les relations sont souvent dégradées : il est reproché aux gestionnaires des sites étudiés de chasser trop, aux mauvaises périodes, d'éradiquer les chevreuils, ou les cerfs et "d'aspirer" leurs animaux, par un effet en quelque sorte d'appel d'air (précisons que ces accusations ne semblent pas fondées : pas de littérature confirmant un phénomène de ce type, expérience de marquage-capture-recapture menée à Bois Landry montrant que les chevreuils adultes restent fidèles à leurs territoires... la migration des jeunes chevreuils vers de nouveaux territoire est par ailleurs un phénomène normal, et son absence démontrerait plutôt un mauvais état de santé de la population [6]). Fondée ou non, cette croyance génère parfois de fortes tensions. Certains efforts de communication, par exemple mené par le gestionnaire d'Eppelborn, qui a tenté d'expliquer sa gestion du chevreuil aux adjudicataires voisins et de désamorcer les conflits en partageant les données de suivi du poids des animaux, des prélèvements réalisés, ont été couronnées d'insuccès. Après 30 ans de pratique, le gestionnaire déclare que « les échanges sont toujours absolument les mêmes ». A Großsteinhausen et Hochpochten, la conclusion est identique. En revanche, à Bois Landry, les tentatives de communication ont eu de meilleurs résultats : si les voisins ont, pour la plupart dans un premier temps, été hostiles aux pratiques mises en place, le gestionnaire déclare aujourd'hui que les relations sont, sinon bonnes, du moins apaisées. Auraient notamment participé à ce résultat la communication systématique des dates de chasse collectives aux voisins, en les incitant à profiter des mouvements d'animaux générés par la traque pour chasser chez eux, et des invitations régulières à participer aux traques-affûts.

Des actions de communication ont également parfois été menées auprès des riverains non-chasseurs : organisation d'une réunion publique à la mairie pour présenter la chasse et les enjeux de restauration de l'équilibre faune-flore, sentier pédagogique abordant le rôle de la chasse. Plusieurs sites utilisent également la venaison comme moyen de communication « douce » auprès du grand public.

## Revenus de la chasse

Le but n'est pas ici de présenter une analyse économique détaillée des sites étudiés. Par ailleurs, peu d'études permettent de quantifier les coûts générés par des surdensités de gibier pour un propriétaire, qui semblent fortement varier d'un site à l'autre.

En se basant sur les déclarations des gestionnaires, il semble toutefois évident que le rétablissement de l'équilibre forêt-gibier sur les sites étudiés a constitué un gain considérable pour les propriétaires : possibilité retrouvée de maintenir voire d'améliorer le capital forestier, plus de coûts de protection, mais aussi meilleure capacité d'adaptation au changement climatique (aspect mis en avant par les gestionnaires allemands).

Certes, le temps passé par le gestionnaire à gérer la chasse est important (estimé à 20% par le gestionnaire de Hochpochten par exemple) mais il est à mettre en relation avec le temps passé à gérer les dégâts, les protections ou les échanges avec les adjudicataires dans un système "classique".

La diminution des revenus directs de la chasse (vente de licences, d'actions de chasse) est considérée comme indispensable par les gestionnaires car c'est un argument de poids auprès des chasseurs, un aspect essentiel du "contrat" passé entre le gestionnaire et ceux-ci. Cette perte, selon les cinq gestionnaires interrogés, est largement compensée par les gains générés par la reprise normale de la régénération et la diminution des dégâts.

L'installation des postes et des miradors représente un coût important lors de leur mise en place, mais qui doit, selon les gestionnaires, être vu comme un investissement. Des systèmes d'équipe d'aide à la chasse, comme décrit plus haut, sont une solution qui semble intéressante pour diminuer certains coûts d'entretien, tout en soulageant le gestionnaire de certaines tâches et en satisfaisant les chasseurs.

Enfin, la valorisation de la venaison, (trois sites vendent des produits transformés faits à partir de celle-ci) ne génère sur les sites étudiés pas de revenus importants (en raison du coût de la transformation) mais elle permet notamment de communiquer de façon "douce" auprès du grand public, d'approvisionner des filières locales (restaurateurs notamment), et entre dans le cadre d'une démarche décrite comme "éthique" par les gestionnaires (valorisation d'une ressource durable, locale et de qualité).

## Résultats

En l'absence sur certains des sites étudiés de suivi standardisé de l'équilibre faune-flore, il est difficile de présenter pour tous ces sites des résultats objectifs. Toutefois, les résultats suivants sont mesurés ou observés par les gestionnaires :

	Bois Landry	Elsenborn	Hochpochten	Eppelborn	Großsteinhausen
<b>Résultats constatés permettant au gestionnaire de conclure que l'équilibre a été rétabli</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-retour d'une régénération satisfaisante de chêne</li> <li>-diminution de l'indice de consommation</li> <li>-augmentation des indicateurs de performance des chevreuils (poids, fertilité)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Retour d'une régénération satisfaisante d'épicéas, de sorbier et de hêtre</li> <li>-Diminution du nombre de cerf observés lors des comptages (indice phare)</li> <li>-augmentation du poids des chevreuils</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Retour de régénération satisfaisante de sapin, de chêne, de frêne, d'érable et de hêtre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-diminution des dégâts causés aux régénérations de chêne – régénération satisfaisante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Retour d'une régénération satisfaisante des feuillus précieux, du chêne et du sapin</li> <li>-Diminution des dégâts agricoles</li> </ul>

On peut donc conclure que pour ces différents sites, l'équilibre forêt-gibier a bien été restauré, puisque les pratiques mises en place ont permis de régler les problèmes de dégâts dus au gibier tout en maintenant des populations viables de ces animaux (hors sanglier sur le site de Großsteinhausen, où le choix a été fait de maintenir des densités de populations ainsi proches que possible de zéro), voire en améliorant l'état de santé des populations, comme le montre les suivis ICE réalisés à Bois Landry.



## CONCLUSION

De l'avis des gestionnaires, si la restauration de l'équilibre forêt-gibier a été un succès sur leurs territoires, c'est avant tout parce que les populations d'ongulés ont fait l'objet d'une gestion intégrée : selon eux, et de l'avis également de divers acteurs régionaux, la gestion cynégétique et la gestion sylvicole doivent être étroitement associées afin que la chasse et la gestion sylvicole se prennent mutuellement en compte. Sur les sites étudiés, en accord avec la volonté du propriétaire, une priorité claire est donnée aux objectifs sylvicoles : la pratique de la chasse est donc encadrée dans l'objectif de les atteindre.

Toutefois, il faut noter que les objectifs affichés ici sont "raisonnables" : il s'agit de pouvoir régénérer naturellement et en quantité suffisante les essences présentes (y compris les plus appétentes, comme le chêne et le sapin), ainsi que de pouvoir effectuer des opérations d'enrichissement en respectant des précautions élémentaires telles que la plantation dans le recrû. Il ne s'agit pas, par exemple, de rechercher à pouvoir éviter tout dégât sur des plantations en plein, d'essences appétentes et issues de pépinière sans protection. Au contraire, la présence des animaux est prise en compte lors des plantations, travaux, etc, afin de réduire le risque de dégâts.

Les démarches adoptées par les sites ont été similaires : augmentation des prélèvements de façon significative grâce à la mise en place de pratiques efficaces : traque-affût remplaçant la battue classiquement, mais aussi mise en place de la chasse à intervalles et de pratiques individuelles efficaces : affût collectif, affût approche combinés. Ces pratiques de chasse sont non seulement efficaces, mais aussi défendues comme "éthiques" par les gestionnaires car causant moins de stress aux animaux et permettant de limiter fortement le nombre de blessés. Elles permettent aussi une meilleure cohabitation entre chasseurs et autres utilisateurs de la forêt, par la limitation du nombre de jours de chasse et des pratiques plus discrètes. Elles sont enfin (notamment la traque-affût) très favorables à la sécurité. Elles répondent ainsi aux différents défis que rencontre la chasse aujourd'hui.

La mise en place d'une chasse « pour la forêt » ne s'est pas faite au détriment des chasseurs : les prix ont été diminués, la priorité donnée aux chasseurs locaux, des aménagements mis en place pour faciliter la pratique de la chasse et la rendre agréable, une attention particulière donnée à la convivialité. Si le nombre de jours de chasse collective est diminué, les tableaux de chasse réalisés en une journée, eux, ont largement et durablement augmentés. Cela a permis la mise en place et le maintien d'équipe de chasse motivées, prêtes à accepter les décisions du gestionnaire. On notera que, si sur les sites étudiés, le rétablissement de l'équilibre forêt gibier s'est accompagné d'une reprise en régie de la chasse, cela pourrait ne pas être nécessaire dans le cas où adjudicataires et gestionnaires réussissent à s'entendre : un exemple positif en ce sens est à observer à Avallon, où une société de chasse nouvellement créée (et chassant en traque-affût) défend la pratique d'une chasse pour la forêt, basée sur le suivi de l'équilibre faune-flore via les ICE et sur des échanges fréquents avec le gestionnaire. Les résultats obtenus par des sites ayant mis en œuvre la méthode Brossier-Pallu<sup>[7]</sup> seraient également intéressants à observer (non étudié ici car très récents.)

La mise en place de nouvelles pratiques, d'aménagements en faveur d'une chasse efficace, de pratiques visant à réduire le risque de dégâts, l'encadrement des chasseurs : tout cela nécessite de solides connaissances et compétences qui, selon les acteurs interrogés, font aujourd'hui défaut à bon nombre de gestionnaires forestiers. Davantage de connaissances sur la biologie et l'éthologie du gibier et sur les pratiques de chasse seraient indispensables à de nombreux forestiers mais aussi aux élus, naturalistes... De même, il apparaît que les connaissances concernant le fonctionnement des écosystèmes forestiers, mais aussi la biologie des animaux, leurs impacts sur le milieu, les pratiques de chasse efficaces, voire le réglage des armes et le tir font défaut à nombre de chasseurs, notamment parce que certaines de ces connaissances sont à peu abordées lors de la formation à l'examen du permis de chasser. Davantage de formation, par des professionnels, semblerait donc indispensable et permettrait la mise en place de dialogues constructifs. De tels professionnels, disposant de connaissances pointues sur la chasse, la biologie du gibier et sur les écosystèmes forestiers et la sylviculture, sont malheureusement rares.

Dans le cadre du projet Askafor, différentes actions pourraient être mise en place afin de poursuivre le présent travail : visites de sites ayant mis en place des systèmes de gestion intégrée de la chasse, ouverts à des gestionnaires, des élus, des chasseurs... promotion de la traque-affût, encore méconnue en France et en Belgique, mise en place de partenariats avec des acteurs du monde de la chasse pour organiser des formations à l'équilibre faune-flore, diffusion des résultats de travaux scientifiques s'intéressant à l'équilibre forêt gibier... Globalement, toute action qui participera à améliorer le dialogue et la compréhension entre les différents acteurs concernés par les populations de gibier et leurs impacts pourra contribuer à améliorer la situation.

Par manque de temps et parce que le présent travail visant principalement à identifier les pratiques favorables à l'équilibre forêt-gibier mises en place par différents sites, certains sujets/ acteurs n'ont pas pu être approfondis/interrogés. Il serait ainsi intéressant d'approfondir la question des leviers pouvant inciter un propriétaire à agir en cas de déséquilibre forêt gibier (à titre d'exemple, les chartes de certifications forestières pourraient jouer un rôle : la question de l'équilibre forêt-gibier devrait notamment être davantage prise en compte dans la nouvelle charte PEFC, actuellement en cours de rédaction). Obtenir l'avis de différentes FDC (France) et comités de gestion (Belgique, Allemagne) sur les pratiques décrites dans ce rapport serait également très intéressant.

## BIBLIOGRAPHIE

- [1] Das BioWild-Projekt: Ergebnisübersicht in Schlagworten, ANW, 2021  
(Consultable en ligne à l'adresse [https://www.biowildprojekt.de/media/ergebnisuebersicht\\_biowild\\_projekt\\_a5\\_1121\\_neu.pdf](https://www.biowildprojekt.de/media/ergebnisuebersicht_biowild_projekt_a5_1121_neu.pdf))
- [2] GESTION INTÉGRÉE DE LA FORET ET DU CHEVREUIL (*Capreolus capreolus* L.) HUIT ANNÉES D'EXERCICE SUR 4 500 HECTARES BOISÉS DES VOSGES DU NORD Deuxième partie : méthode et résultats, F. Roucher, J. Peccoud, Revue Forestière Française XLIV - 2-1992  
(Consultable en ligne à l'adresse <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03444055/document>)
- [3] Théorie et pratique de la sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature, B. de Turckheim, M. Brucciamacchie, EDISUD, 2005
- [4] Chevreuils d'hier et d'aujourd'hui, F. Roucher, éditions du Gerfaut, 1997
- [5] Pour des chevreuils de qualité. Tir, chasse et aménagements : une méthode, F. Roucher, H. Debou (consultable en ligne à l'adresse : <https://www.fcjc.ch/FileDownload/Get/402>)
- [6] Suivi des populations d'ongulés et de leurs habitats : Fiches techniques Indicateurs de Changement Ecologique, ONCFS, 2015 (Consultable en ligne à l'adresse : [https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/documentation/FT-ICE-2015\\_complet.pdf](https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/documentation/FT-ICE-2015_complet.pdf))
- [7] Le guide pratique de l'équilibre forêt gibier, P. Brossier, J. Pallu, 2016 (Consultable en ligne à l'adresse : <https://equilibre-foret-gibier.fr>)
- [8] Auto-saisine du CSRPN Grand Est au sujet de la stratégie d'adaptation au changement climatique pour les forêts du Grand Est - Avis n° 2022 - 108, Séance plénière du 7/04/2022, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est (voir annexe 6).



## ANNEXE 1 : LA TRAQUE-AFFÛT

Note : la présentation suivante détaille principalement le modèle de traque affût pratiqué par René Dahmen en Wallonie mais nous verrons que certains aspects peuvent différer selon les territoires et leurs coutumes, en France notamment.

### Qu'est-ce que la traque-affût ?

#### Origine de la traque-affût

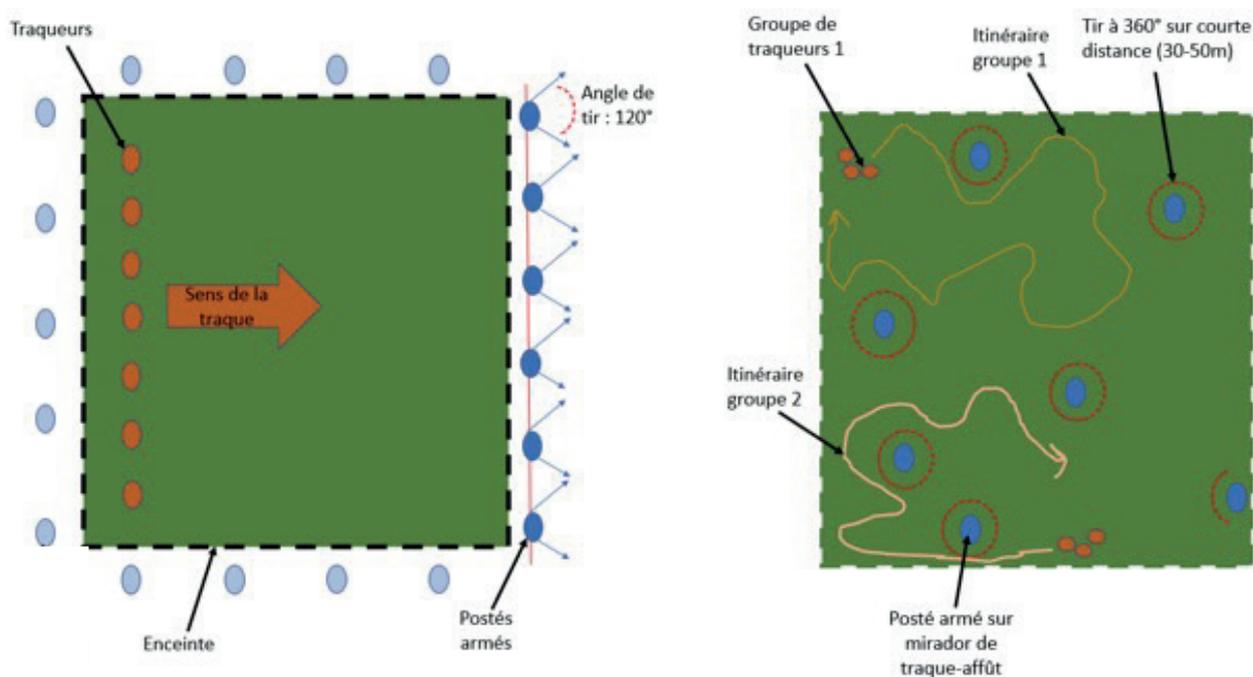
La traque-affût n'est pas une méthode de chasse « innovante » : elle est pratiquée en Europe depuis des siècles, comme en atteste le "livre de chasse" de Gaston de Foix, écrit au XIV<sup>ème</sup> siècle, dans lequel cette pratique se trouve décrite. C'est aussi une méthode de chasse très courante en Europe de l'Est et en Allemagne.

Certains lui donne le nom de "poussée silencieuse" ou de "drucken" (terme allemand pour "pousser") mais ces appellations sont inexactes : comme nous le verrons, la traque-affût n'est pas nécessairement silencieuse et le terme "poussée", ou "drucken", peut être appliqué à la battue classique, dès lors que les traqueurs poussent calmement le gibier, éventuellement sans chiens.

Note : Plusieurs des amateurs de traque-affût interrogés au cours des entretiens rejettent avec vigueur le terme de "poussée silencieuse". Celui-ci serait inutilement clivant, car associé à de fausses représentations, telle que celle d'une chasse austère et excluant l'utilisation de chiens, représentation qui ne correspond pas à la réalité de leur pratique.

#### Principe

La traque-affût est, comme la battue "classique", une méthode de chasse collective impliquant des traqueurs (hommes et/ou chiens) et des postés (tireurs), au cours de laquelle les traqueurs vont provoquer le déplacement des animaux se trouvant au sein de la surface chassée (l'enceinte), vers les tireurs.



Disposition des postés et traqueurs en battue classique

Disposition des postés et traqueurs en traque-affût

Cependant la disposition des postés en traque-affût diffère radicalement de celle adoptée en battue classique (voir ci-dessus) : en effet, les postés, installés sur des "chaises de traque-affût", sont dispersés sur l'ensemble de la surface traquée (environ un poste pour 10 ha). Tout l'intérêt de la traque-affût tient à la disposition des postes : ceux-ci doivent être placés stratégiquement, à proximité des couloirs de circulation naturels des animaux. Ainsi, lorsqu'ils sont dérangés par les traqueurs et se mettent en mouvement, ils passent, si les postes ont été installés aux bons endroits, à proximité de ceux-ci



*Emplacement des postes de traque-affût dans la forêt domaniale de Hochpochten (450ha) en Rhénanie-Palatinat*

Les traqueurs agissent également différemment : par groupe de 2, 3 ou plus, accompagnés ou non de chiens, ils se déplacent calmement au sein de l'enceinte traquée, non pas de façon rectiligne mais en faisant des lacets, à la manière de "chercheurs de champignons", en inspectant les lieux de remises des animaux. Le but est de provoquer le déplacement de ceux-ci, mais sans les affoler, afin qu'ils ne se mettent pas en fuite mais au contraire se déplacent calmement, dans leurs couloirs de circulation habituels. Le rôle des chiens, qui est fondamental surtout si la végétation est dense (ronciers, zones de régénération), est de lever les animaux et de les mettre en mouvement mais sans pour autant les poursuivre, toujours afin que ceux-ci ne se mettent pas en fuite.

Ainsi, lorsque les animaux passent devant les postes, ils sont généralement inquiets et attentifs, mais se déplacent à allure modérée. Il est alors aisé pour le chasseur de réaliser un tir propre qui abat sur place l'animal, en toute sécurité car le tir est fichant et réalisé à courte distance (entre 30 et 50m maximum). Le tir peut être réalisé à 360°, sauf en cas de direction de tir dangereuse (chemin à proximité, route...)

La taille de la surface traquée varie fortement entre la battue classique et la traque-affût : si en battue, elle dépasse rarement 70ha, la traque-affût est pleinement efficace lorsqu'elle est mise en œuvre sur de vastes surfaces : celles-ci peuvent atteindre les 1000ha en Allemagne, à condition que le nombre de participants soit suffisant. Plus généralement, les surfaces traquées en traque-affût tournent autour de 300ha, les personnes interrogées s'accordant à dire que la surface minimale est de 50ha.

La durée d'une traque-affût varie généralement entre 1h30 et 3h, placement des postés compris.

### La traque-affût ou les traques-affûts ?

De nombreuses variations du modèle présenté ci-dessus existent : certaines d'entre elles sont présentées plus en détails dans l'annexe 2 du présent rapport.

Les principales variations concernent l'utilisation des chiens et le déplacement des traqueurs. La traque-affût sans chiens reste rare, et la plupart des territoires utilisent uniquement des chiens de petit pied (teckels, terriers...) mais d'autres utilisent des grands chiens (Braques...), voire des chiens courants. Les chasseurs emmènent parfois leur chien au poste et le lâche après quelques dizaines de minutes (très pratiqué en Allemagne).

Les traqueurs se déplacent généralement en lacets et sans faire beaucoup de bruit mais certains territoires en France ont pu conserver le déplacement en lignes et l'utilisation de trompes, du fait de l'attachement des chasseurs aux pratiques de la battue classique. Certains territoires comme le Bois Landry ont pratiqué pendant plusieurs années une méthode hybride avec des postés sur miradors installés à l'intérieur de l'enceinte en complément des postés en ligne en bordure d'enceinte, ce qui a permis aux chasseurs de passer "en douceur" d'une méthode à l'autre.

## Quand chasser en traque-affût ?

### Espèces chassables en traque-affût

La traque-affût est une méthode de chasse adaptée à toutes les espèces de grand gibier.

Toutefois, des variations pourront être adoptées selon l'espèce chassée. Les recommandations suivantes sont celles de René Dahmen : si l'espèce principale chassée est le cerf, il recommande d'utiliser peu voire pas de chiens car les animaux se mettent très facilement en mouvement dès qu'ils entendent les traqueurs, et se déplacent beaucoup. Au contraire, si l'espèce principale chassée est le sanglier, des chiens de petit pied seront très utiles pour sortir les animaux des remises mais ne devront pas les poursuivre une fois sortis car, comme le cerf, le sanglier se déplace beaucoup une fois mis en mouvement, même s'il n'est pas poursuivi. Pour le chevreuil enfin, des chiens de petit pied et de courte quête sont très utiles pour trouver, lever les animaux, qui ont tendance, surtout quand ils sont habitués à la traque-affût, à rester coucher, et les garder en mouvement car ceux-ci ont tendance à se déplacer peu (200m).

En raison de ces différences de comportement, la surface minimale de la traque dépend aussi du gibier principal : il est possible de chasser le chevreuil, qui se déplace peu, sur de petites surfaces (à partir de 50ha) tandis que pour le sanglier et surtout pour le cerf, la traque-affût sera beaucoup plus efficace si elle est pratiquée sur de grandes surfaces.

### Pour quels types de territoires

Tous les acteurs rencontrés s'accordent à dire que tous les territoires, pour autant qu'ils ne soient pas trop petits, peuvent convenir à la traque-affût. En Allemagne et en Wallonie, elle est même pratiquée sur des territoires comportant des milieux ouverts, naturels (Hautes Fagnes en Wallonie) ou agricoles (voir fiche concernant la commune de Großsteinhausen, annexe 2). Elle s'adapte très bien aux territoires montagnards, où elle est parfois pratiquée sans miradors de traque-affût en raison du relief qui suffit à garantir le tir fichant (comme dans les Alpes bavaroises par exemple).

### Période

La traque-affût étant une méthode de chasse collective, elle se pratique donc pendant la période d'ouverture de la battue, soit en automne et en hiver. La plupart des acteurs rencontrés la pratiquent à partir de fin octobre, lorsque la plupart des feuilles sont tombées, ce qui garantit une meilleure visibilité et donc, des tirs plus efficaces et plus sécuritaires.

## Avantages et inconvénients de la traque-affût

### Avantages de la traque-affût

A condition d'être bien pratiquée (notamment que les postes soient bien placés et que les consignes de tir soient respectées), la traque-affût présente des avantages indéniables :

Elle est tout d'abord beaucoup plus efficace que la battue classique :

- le taux de réussite des tirs est bien supérieur, car les animaux se déplacent plus lentement. Les statistiques de tir fournies par la FNC permettent d'estimer qu'il y a en battue classique en moyenne en France 8 balles tirées pour un animal abattu. En traque-affût, ce chiffre se situe entre 1 et 2 balles selon les territoires. (A titre d'exemple, chez René Dahmen : 1,07 balles en moyenne par cerf abattu ; 1,10 balles par chevreuil ; 1,68 balles par sanglier).
- Il y a plus d'animaux abattus par chasse. Les territoires chassés étant plus grands et les animaux n'étant pas en fuite, ils passent en général devant plusieurs postes, ce qui augmente la probabilité qu'ils soient abattus. Ainsi, le passage en traque-affût permet de diminuer le nombre de jours de chasse (au Bois Landry par exemple, il est passé de 22 à 6 jours par an) tout en augmentant les réalisations (Au Bois Landry, de 6 animaux par jour de chasse à 19, alors même qu'il est établi que les populations avaient nettement diminué). Chaque surface est traquée entre 2 et 4 fois par an et l'ensemble du territoire est traqué.

C'est aussi un mode de chasse qui se veut respectueux du bien-être animal :

- Le fait que les animaux soient tirés alors qu'ils se déplacent à allure modérée (voire lorsqu'ils sont à l'arrêt uniquement dans le cas de René Dahmen), et généralement de profil (au contraire de la battue classique où les animaux sont généralement tirés en fuite et de dos) diminue drastiquement le nombre de blessés et favorise des tirs propres, qui abattent sur place l'animal sans le faire souffrir. *(On notera que certains chasseurs considèrent comme contraire à « l'éthique » le fait de tirer un animal*

à l'arrêt, car il n'aurait pas alors "sa chance" contre le chasseur. Selon les amateurs de traque-affût rencontrés, c'est une vision à combattre : le seul souci du chasseur devrait être de rechercher à ne pas faire souffrir inutilement sa proie et de limiter le risque de balles perdues).

- Le stress des animaux est également moins élevé en traque-affût, puisque l'on cherche à éviter que les animaux se mettent en fuite.
- La diminution du nombre de jours de chasse favorise la quiétude des animaux durant la période de précarité qu'est l'hiver (températures, faible disponibilité alimentaire) où les dépenses énergétiques induites par le dérangement se traduisent par une surconsommation et donc, davantage de dégâts. *On notera d'ailleurs que certains territoires terminent leurs prélèvements fin décembre ou mi-janvier ce qui permet d'avoir des densités de population minimales et une quiétude totale à la fin de l'hiver, période critique pour les dégâts d'abrutissement et d'écorçage.*

C'est également une méthode de chasse propice au partage de la forêt entre utilisateurs :

- La diminution du nombre de jours de chasse limite les problèmes de cohabitation
  - La diminution du nombre de tir limite le dérangement des riverains et l'inquiétude des promeneurs
  - Les postés sont au cœur de la forêt et non en bordure de chemin
  - C'est une pratique favorable à la sécurité des autres usagers, car les tirs sont fichants, sur de courtes distances et réalisés avec une bonne visibilité
- On notera que pour ces différentes raisons, la traque-affût est de plus en plus mise en place dans les grandes forêts domaniales péri-urbaines de Belgique. Ces forêts étaient auparavant fermées au public lors des jours de battue et sont aujourd'hui ouvertes (présence de panneaux d'information) lors des jours de traque-affût.*

C'est enfin une méthode de chasse qui est décrite comme "passionnante" par des chasseurs qui la pratique :

- Ceux-ci mettent en avant le fait que l'on voit beaucoup plus d'animaux, et dans des conditions plus "naturelles" (animaux calmes).
- Ils apprécient de pouvoir prendre le temps de réaliser des tirs "propres", et de pouvoir prendre le temps d'identifier l'animal.
- Ils disent également se sentir plus en sécurité.

Les chiffres de Bois Landry sont parlants pour illustrer les raisons de la satisfaction des chasseurs en traque-affût : le nombre de prises par chasseur par jour de chasse est passé de 0,2 (chiffre 1998) à 0,7 (chiffre 2020).

### Inconvénients de la traque-affût

La traque-affût a principalement deux inconvénients :

- Elle nécessite la mise en place d'infrastructures, les miradors de traque-affût. Cette mise en place constitue un investissement important à l'instant t0. (Compter en moyenne 250 à 350€ pour un poste de traque-affût, installation comprise) Cependant, cet investissement est à mettre en regard de la durée de vie d'un poste (15 ans chez René Dahmen, avec des postes en mélèze et protégé d'un toit) et des gains en termes de diminution des dégâts de gibier que constitue le rétablissement d'un réel équilibre faune-flore auquel participe la traque-affût.
- Elle nécessite pour sa mise en place (notamment pour l'installation des postes) de solides connaissances cynégétiques, notamment des habitudes du gibier, et une certaine habitude de la traque-affût, afin de pouvoir identifier l'emplacement idéal pour chaque poste. Entretien et déplacer les postes en fonction de l'évolution de la forêt prend également un peu de temps. *Ainsi, René Dahmen, lorsqu'il visite des territoires nouvellement passés en traque-affût, constate fréquemment des erreurs dans le choix de l'emplacement des postes : postes mis en bordure de chemin, mis en bas de pente, mis trop près des remises ou trop en lumière, champ de tir mal dégagé ...*



Quelques postes de traque-affût en Allemagne (gauche et centre) et en Wallonie (droite). On notera que nos voisins recommandent le tir assis (se lever pour tirer aurait tendance à effrayer les animaux qui repèrent le tireur et permettrait un tir moins précis) et privilégient des postes hauts (plateforme à 2 m environ) pour plus de visibilité et de sécurité.

En France, postes de battue et de traque-affût semblent être utilisés le plus souvent indifféremment

### Quels obstacles au développement de la traque-affût ?

Il semblerait que la première inquiétude qui surgisse lorsque l'on présente le système de traque-affût, notamment à des chasseurs, concerne la sécurité : l'idée de postés "dans la traque", de traqueurs se déplaçant en petits groupes et en lacets plutôt qu'en grandes lignes bruyantes et surtout, de postés pouvant tirer à 360°, effraie. C'est à la fois très logique, et complètement paradoxal. Logique, car les consignes de sécurité appliquées en battue classique vont à l'encontre du principe même de la traque-affût : pas de tir dans la traque (au risque de blesser les traqueurs), respect absolu de "l'angle des 30°" afin de ne pas risquer de blesser son voisin de ligne, ce qui limite de fait l'angle de tir à 120°. Ces consignes ont tant été répétées (à juste titre) que l'on comprend que la traque-affût, qui fonctionne sur le système inverse (postés dans la traque, tirs à 360°) suscite la méfiance, voire la peur. Pourtant, à la condition, bien évidemment, que les postés respectent les consignes de tir, ces inquiétudes sont sans objet : ce n'est pas pour rien que la traque-affût est aujourd'hui adoptée dans de grandes forêts domaniales péri-urbaines en Belgique. Posté sur sa chaise de traque-affût, le chasseur dispose d'une bonne visibilité (rappelons que la traque-affût, comme toute chasse collective, se pratique en automne et en hiver, de préférence une fois que la plupart des feuilles sont tombées). Sa position en hauteur et des tirs de courte distance lui garantissent un tir fichant et sans danger pour les traqueurs et les autres utilisateurs de la forêt : le chasseur doit pouvoir voir où va s'enterrer sa balle s'il manque sa cible (le seul risque de balles perdues concerne d'éventuels ricochets contre des blocs de pierre, auxquels il suffira de prêter attention, lors du positionnement du poste et lors du tir). Enfin, l'éloignement des postes les uns des autres rend nul le risque de blesser un autre posté, si les consignes sont respectées.

Quelques pratiques pour rendre la sécurité optimale :

- Les traqueurs portent évidemment des gilets fluos
- Les traqueurs évitent de passer à proximité de la zone de tir des postés (ce qui est d'ailleurs favorable à l'efficacité de la chasse)
- Eventuellement (cette pratique n'est pas adoptée en Wallonie et en Allemagne), les traqueurs signalent leur position par des coups de trompe réguliers.
- Au poste, la distance maximale de tir autour du poste est matérialisée par des taches de peinture vive sur des piquets ou sur les arbres.
- Restriction de l'angle de tir : Au poste, les directions de tir dangereuses en raison de la proximité d'une infrastructure (par exemple, un sentier de randonnée fréquenté, une route...) sont matérialisées à la peinture et le tir dans ces directions est interdit
- Mise en place de panneaux d'information recommandant aux promeneurs de ne pas quitter les sentiers

Le second obstacle au développement de la traque-affût est tout simplement qu'il s'agit d'une pratique de chasse méconnue (en France) et qui rencontre parfois (en Belgique notamment) une forte opposition de la part de certains chasseurs, très attachés à la pratique de la battue « traditionnelle ». Comme on le voit dans les exemples présentés en annexe 2, il appartient au responsable de chasse souhaitant passer en traque-affût de décider s'il souhaite réaliser une transition "douce" ou bien s'il souhaite imposer cette pratique, quitte à devoir renouveler son équipe de chasse.

### Où chasse t'on en traque-affût aujourd'hui ?

En France :

Pratiquée il y a quelques années dans quelques territoires à la frontière allemande uniquement, la traque-affût se développe aujourd'hui en France : le site pionnier de cette méthode est bien sûr le Bois Landry (Eure et Loire) qui l'a adoptée en 2008.

Des territoires ONF chassés en régie, notamment au sein de l'agence de Sarrebourg, en Alsace et au sein de la réserve de chasse et de faune sauvage de la Petite Pierre (massif du Donon) l'ont adoptée et elle est en train d'être mise en place dans les forêts de Chambord et de Chantilly.

Quelques associations de chasseurs, telle que la société des amis des bois de l'Avalonnais, contribuent enfin à faire découvrir cette pratique au sein du monde de la chasse.

En Belgique :

René Dahmen est le pionnier de la traque-affût en Belgique. Les chasses de la couronne l'ont ensuite adoptée puis des forêts domaniales telles que la forêt de Hertogenwald. Aujourd'hui, certaines chasses privées la pratique également et des organismes tels que l'Université de Namur demande à leurs adjudicataires de la mettre en œuvre sur leurs territoires.

### Quelques "astuces" données par les pratiquants

- Déplacer chaque année environ 10% des postes pour s'adapter à l'évolution de la forêt. De plus ces nouveaux postes, inconnus des animaux, ont souvent de très bons résultats
- Faire se chevaucher partiellement les surfaces traquées le matin et l'après-midi : selon Uli Osterheld (Großsteinhausen), cela donne de très bons résultats
- Permettre aux postés de se placer seuls et rapidement en balisant sur les arbres le chemin à suivre du lieu de dépose jusqu'au poste
- Demander aux postés de remplir une fiche indiquant les animaux vus, leur sens de déplacement, leur attitude : ces informations permettent ensuite de déplacer les postes pour les adapter au mieux aux trajets des animaux
- Placer en premier les postés les plus à l'extérieurs de la traque et leur permettre de tirer dès qu'ils sont en place : il n'est pas rare que la majorité du tableau soit réalisé dans les premières minutes de la chasse, lorsque les postés centraux vont se placer, déplaçant alors les animaux vers la périphérie de la traque.
- Tenir à jour un plan indiquant tous les tirs réussis de la saison
- Après le signal de fin de traque, laisser les postés en place pendant encore 30min permet de tirer les animaux regagnant leurs zones refuge

### Lectures complémentaires

Pour avoir davantage d'informations sur la traque-affût, voir la rubrique traque-affût en annexe 3.

## Synthèse

Avantages et inconvénients de la traque-affût relevés lors des entretiens

Avantages	Inconvénients, freins
Plus de sécurité pour les participants (tirs fichants avec bonne visibilité, sur animaux au pas ou à l'arrêt, moins de tirs)	Peur par rapport à la sécurité
Plus de sécurité pour les autres utilisateurs de la forêt - cohabitation promeneurs/traque-affût possible : forêts non fermées aux promeneurs en Allemagne pendant les traques (Informer les promeneurs pour les inciter à rester sur les chemins)	Moins « sport » : certains chasseurs considèrent qu'il y a moins de prestige, de noblesse, à abattre un animal à l'arrêt plutôt qu'un animal en fuite (idée que le combat est plus équitable entre le chasseur et l'animal si l'animal a repéré le chasseur et est en fuite)
Moins de balles tirées : plus de sécurité, moins de dérangement pour les autres utilisateurs de la forêt et les riverains, économie de balles	Difficulté de trouver des chiens adaptés selon les régions (très bien dressés, levant le gibier sans le poursuivre)
Tirs « propres » : tirs réalisés dans de bonnes conditions (animaux au pas ou à l'arrêt, proches du tireur) -> tirs mortels le plus souvent, très peu de blessés : réduction de la souffrance animale	Manque de connaissances techniques (installation des postes, organisation...)
Poussée calme, sans cri, sans poursuite par les chiens : moins de stress pour les animaux, moins de dérangement/de stress pour les riverains et/ou les autres utilisateurs de la forêt	Pas « traditionnel » : fort attachement à la battue à cor et à cri de la part de nombreux chasseurs
Pour un même territoire, moins de jours chassés (deux à trois passages par an pour une même surface) : moins de dérangement et de stress pour les animaux, meilleur partage avec les autres utilisateurs de la forêt, moins de travail pour les chasseurs	Pour un même territoire, moins de jours chassés : insatisfaction potentielle du chasseur
Efficace : moins de difficulté pour atteindre les quotas minimums	Coût et temps d'installation des postes
Possibilité de chasser de très grandes surfaces en une seule fois (jusqu'à plus de 1000ha)	Efficace si pratiqué sur une grande surface : minimum 50ha d'un seul tenant
Facilité d'organisation d'une traque une fois les postes installés	Trouver suffisamment de traqueurs et de chasseurs souhaitant pratiquer ce type de chasse



## ANNEXE 2 : PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES CINQ SITES ÉTUDIÉS

### Site n°1: Forstrevier Hochpochten (Rhénanie-Palatinat)



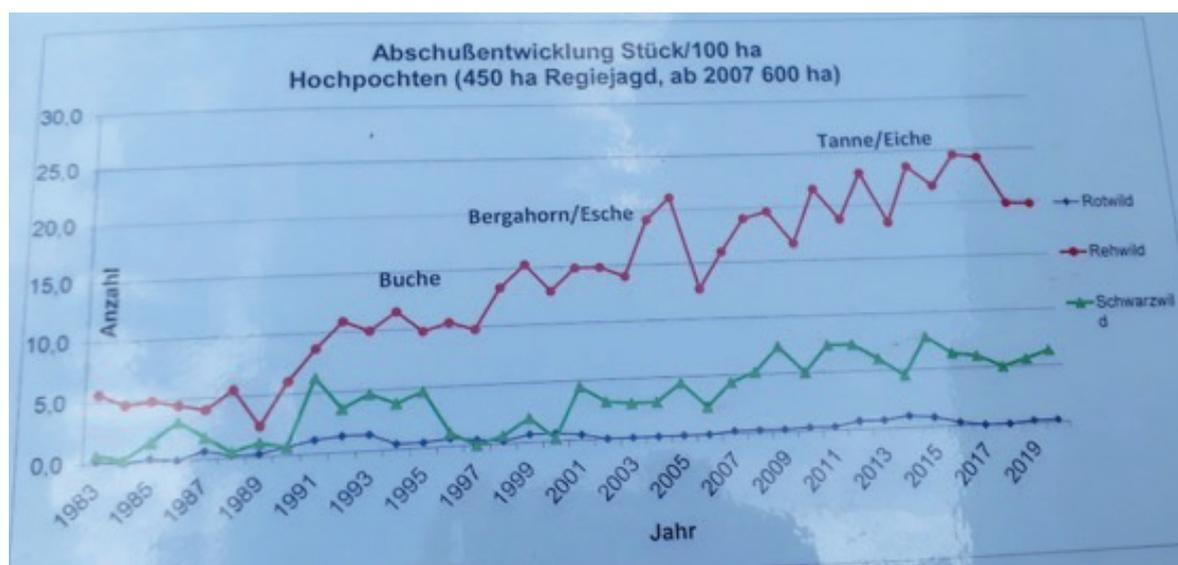
Le triage de Hochpochten (Rhénanie-Palatinat), est constituée de 600 ha de forêt domaniale, répartis en deux blocs (450ha et 150ha, voir carte ci-contre) composés majoritairement de hêtre (48 %), chêne (14 %), épicéa (13 %), douglas (9 %), frêne et érable (11%) et sapin (2%), et gérés selon les principes de l'ANW.

Les principales espèces de gibier sont le chevreuil et le sanglier, avec une présence ponctuelle du cerf.

#### Evolution des pratiques de chasse

Lorsque le chef de triage actuel prend ses fonctions, en 1991, aucune des espèces citées ci-dessus ne peut se régénérer naturellement (installation de protections même pour le hêtre). Environ 5 chevreuils sont prélevés /100ha.

Se fixant initialement comme objectif de parvenir à renouveler le hêtre sans protection, le chef de triage augmente le plan de tir de 5 à 10 chevreuils aux 100/ha, tout en réalisant des coupes d'éclaircies, et observe rapidement une réapparition de la régénération de hêtre. Souhaitant essayer de régénérer d'autres essences, il augmente le plan de tir à 15 chevreuils aux 100ha pendant 5 ans, conduisant à réapparition de la régénération de frêne et d'érable, puis à 20 (voire 25 selon les années) chevreuils par an aux 100ha, conduisant à la réapparition de la régénération de sapin et de chêne.

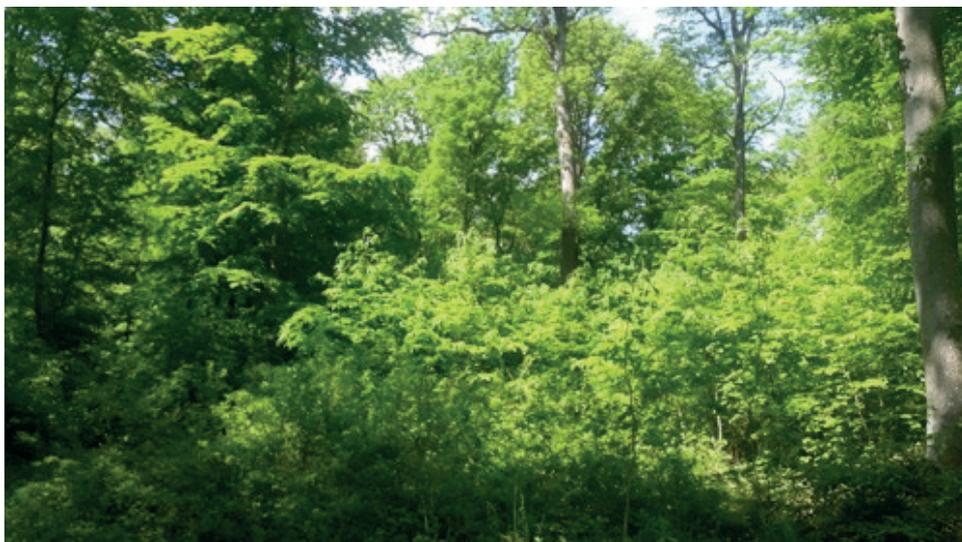


Evolution des prélèvements de chevreuil (en rouge), cerf (en bleu) et sanglier (en vert) aux 100ha entre 1983 et 2019 sur le territoire de chasse de la forêt domaniale de Hochpochten (Source : données de Michael Fohl, chef du triage de Hochpochten)

Annotations : « Buche » : observation de la réapparition de la régénération de hêtre ; « Bergahorn/Esche » : observation de la réapparition de la régénération d'érable sycomore et de frêne ; « Tanne/Eiche » : observation de la réapparition de la régénération de sapin et de chêne.

Aujourd'hui, toutes les essences citées précédemment se renouvellent naturellement sans protection. Des plantations sont également effectuées ponctuellement (sapin, if, mélèze, chêne) sans protection, notamment sur des surfaces de coupe rases d'épicéas (scolytes). Seules les plantations effectuées en zone limitrophes avec les territoires de chasse voisins, moins chassés, sont protégées (clips de protection du bourgeon terminal).

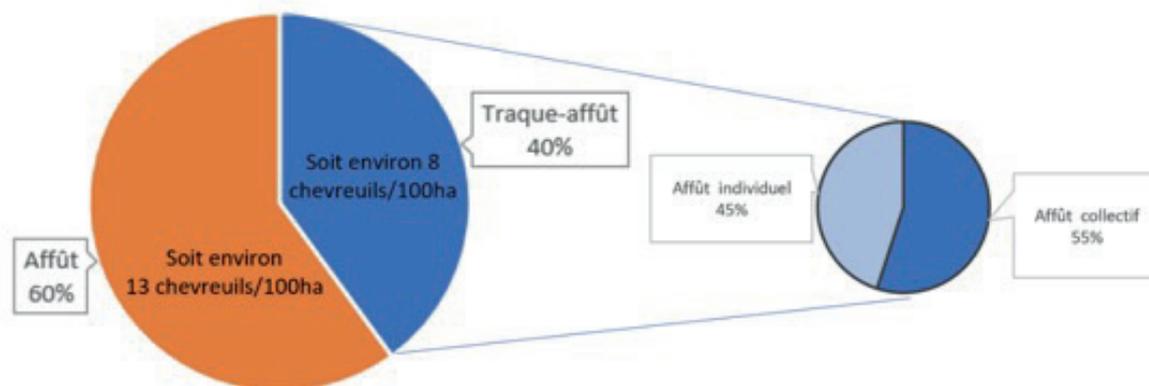
*Cône de régénération de chêne (gauche) et régénération de sapin pectiné (droite)*



### Une année de chasse : pratiques

Période	Pratiques
Mai	Affûts individuels et un à deux affûts collectifs – tir du brocard et des chevreuils d'un an (mâles et femelles)
Juin-juillet	Pas de chasse
Aout	Affûts individuels – tir du brocard et des chevreuils d'un an (mâles et femelles)
Septembre	Affûts individuels et un affût collectif – tir du brocard, des chevreuils d'un an, des faons et des chevrettes
Octobre	Pas de chasse
Début novembre à fin décembre	Organisation de trois traques-affût (1 fois 150 ha, 2 fois 450ha)

Le sanglier est chassé durant toutes les périodes mentionnées ci-dessus. Le cerf est principalement chassé durant les traques-affûts (période de présence).



Part moyenne des différentes méthodes de chasse dans les prélèvements annuels

### Affût collectif

Les affûts collectifs ont été mis en place à partir de 2003 en complément de l'affût individuel afin de parvenir à réaliser les prélèvements souhaités. Aujourd'hui, chaque session d'affût collectif réunit une équipe d'invités payants (200€ pour trois soirs consécutifs) de 15 à 20 chasseurs, qui sont «étroitement guidés» pendant trois jours d'affût (choix des postes par le gestionnaire). Il s'agit le plus souvent de chasseurs "sans territoire", venant des villes voisines voire d'autres régions. Nombre d'entre eux sont des habitués revenant chaque année.

Cette pratique permet de réaliser des prélèvements importants (50 à 60 ongulés/an) tout en concentrant le dérangement sur de courtes périodes. La rémunération sert à couvrir les dépenses dans le cadre de l'exploitation de la chasse.

Une attention particulière est portée à la convivialité avec l'organisation de repas au chalet de chasse après l'affût.

Les périodes d'affût collectif et individuel sont adaptées aux périodes d'activité du gibier (mai – aout – fin septembre) et organisées par intervalles. Ceci permet d'obtenir une efficacité maximale, le respect de périodes de non-dérangement du gibier servant cet objectif tout en remplissant les attentes de préservation du bien-être animal.

### Traque-affût

Les traques-affûts ont été mises en place à partir de 2000, remplaçant les battues "classiques" (rabat et postés en ligne) pour plus de sécurité et d'efficacité.

Un poste d'affût est installé pour 8ha de forêt en moyenne.

Répartition des postes de traque-affût : le block de gauche (450ha) est traqué deux fois dans l'année, le block de droite (150ha) une fois dans l'année.



Les postes de traque-affût font minimum 1m de haut, avec une tendance à la hausse (jusqu'à 1m50) pour plus de visibilité et de sécurité. Les consignes de tir permettent de tirer tout animal vu et se présentant dans de bonnes conditions pour réaliser un tir sécuritaire et "propre". Les faons doivent être tirés avant la mère.



Des chiens sont utilisés (teckels, braques et pointers allemands principalement), levant le gibier sans le poursuivre. Certains chasseurs emmènent leur chien au poste et le lâchent après quelques dizaines de minutes.

Les participants sont majoritairement des forestiers des Forstamt voisins, ainsi que des forestiers retraités. Quelques chasseurs participant aux affûts d'été et choisis pour leurs capacités de tir sont invités. L'équipe d'aide à la chasse peut participer. Les traqueurs sont les forestiers du Forstamt et des Forstamt voisins.

A noter : Les invitations à des traques-affûts tiennent compte en particulier de la qualité du tir et les invitations par obligation ou par faveur sont largement évitées : l'organisation des chasses en mouvement demandant un investissement personnel et financier important, il est considéré que la recherche de l'efficacité prime sur toute autre considération, notamment financière.

Les stands ne sont pas attribués par tirage au sort, mais en fonction des capacités des tireurs et de leur comportement.

### Equipe d'aide à la chasse

L'équipe d'aide à la chasse est composée de 5 chasseurs locaux ayant un contrat avec le Forstamt : en échange de 30 heures de travail/an/personne en lien avec la chasse dans le triage (construction/réparation de miradors et de postes de traque-affût, aide lors de l'organisation des traques-affûts ...), chacun d'eux a la possibilité chassent sans restriction (affût, affûts collectifs, participation aux traques-affûts).

Ces co-chasseurs sont « triés sur le volet » (motivation, aptitude au tir, expérience) et doivent se soumettre à l'objectif sylvicole.

### Le chef de triage

Les activités en lien avec la chasse sont planifiées par le chef de triage : organisation des traques affûts, et des affûts collectifs, coordination de l'équipe d'aide à la chasse, suivi et planifications des prélèvements, demande des bracelets pour le cerf, réunions, vente du gibier, chasse à l'affût et aux affûts collectifs. Ces activités représentent environ 30% de son temps de travail.

### Réactions

Les prélèvements réalisés sont régulièrement critiqués par les chasseurs des territoires voisins ainsi que par l'association des chasseurs de Rhénanie-Palatinat.

Les pratiques et prélèvements étant parfaitement légaux, ces critiques restent sans conséquences.

### Obtention des plans de tirs

Le sanglier et le chevreuil n'étant pas soumis à plan de tir obligatoire, la question de l'obtention des bracelets ne se pose pas pour ces deux espèces.

Important : Pour le cerf, dont le développement n'est pas souhaité, un système de mise en commun des attributions de bracelets avec les triages voisins a été mis en place et permet à chaque triage d'être plus flexible et de s'adapter aux déplacements des hardes.

### Le suivi de la flore et des populations

Pas de suivi standardisé de la flore ni des populations. Les objectifs de prélèvements sont fixés selon les dégâts observés et les objectifs de sylviculture.

### L'agrainage

Aucun nourrissage, ni agrainage dissuasif ou appâtage, pas d'utilisation d'attractants.

### Les revenus de la chasse

Les revenus directs de la chasse (vente d'action de chasse et vente du gibier) couvrent les frais d'exploitation (entretien des infrastructures, temps de travail du chef de triage) sans générer de surplus.

Toutefois, si l'on prend en compte les gains générés par le renouvellement forestier (qualité, quantité, diversité des essences = diminution des risques face au changement climatique et création d'un capital d'avenir) ainsi que les économies réalisées sur les protections, le fait de pratiquer la chasse en régie aboutit selon le chef de triage à une création de valeur nettement supérieure à ce qui pourrait être obtenu grâce à la location de la chasse.

### L'impact des territoires voisins

Le triage est entouré de forêts communales et des forêts d'un autre Forstamt, qui sont beaucoup moins chassées. Un effet de bordure est nettement observable, avec des dégâts plus importants observés dans les zones "frontalières". Ces dégâts restent toutefois supportables et ne s'étendent pas au-delà d'une centaine de mètres de la limite entre les territoires de chasse.

Le nombre élevé de chevreuils prélevé chaque année est probablement dû à l'installation sur le territoire d'une partie des jeunes chevreuils de territoires voisins, qui y trouvent des territoires vacants et de la nourriture en abondance.

Le manque de rigueur en matière de chasse des territoires voisins est un sujet d'inquiétude pour le chef de triage, qui redoute une augmentation des populations de cerfs.

### Communication

Le chef de triage organise chaque année des visites du triage à destination d'élus, de chasseurs et de forestiers, durant lesquelles les méthodes de chasse et les résultats obtenus sont présentés. Toutefois, malgré l'enthousiasme apparent des visiteurs, il constate que peu d'entre eux mettent par la suite en œuvre les méthodes préconisées dans leurs territoires.

## Site n°2 : Chasse de la commune de Großsteinhausen

### Présentation du site



Aperçu du territoire de chasse communal de la commune de Großsteinhausen

Le lot de chasse est de 420ha, composé de la forêt communale (65ha) ainsi que de forêts privées (env. 55ha) et de cultures de céréales et prairies (env. 300ha). Il s'agit d'un territoire de chasse communal (équivalent d'une ACCA), aucun propriétaire n'ayant assez de surface d'un seul tenant pour demander à gérer sa chasse en propre.

La forêt communale, sur sol calcaire, présente une grande diversité d'essences, majoritairement feuillues (96%) : Hêtre et chêne principalement, ainsi que tilleul, alisier, érable... Elle est gérée par un expert forestier privé, selon les principes de la sylviculture mélangée à couvert continu.

Les espèces de gibier présentes sont le chevreuil et le sanglier.

## Evolution des pratiques de chasse

### Situation initiale

Le lot est initialement loué à un adjudicataire de chasse qui prélève quelques chevreuils par an (22 en théorie mais ce seuil n'est volontairement pas atteint car l'adjudicataire considère que beaucoup de chevreuils sont tués sur la route et que de nombreux faons sont fauchés), ainsi que quelques sangliers.

Des dégâts récurrents sont constatés par le gestionnaire forestier sur la régénération forestière (seul le hêtre se régénère de façon satisfaisante), des dégâts croissants sont constatés par les agriculteurs (augmentation des populations de sanglier à partir des années 2000).

### Solution proposée

A l'expiration du bail de chasse en 2013, le gestionnaire forestier propose à la commune de reprendre le bail. Il souhaite en effet mettre en place une gestion de la chasse au service de la gestion forestière et montrer qu'une telle gestion est favorable à l'obtention d'un réel équilibre agro-sylvo-cynégétique.

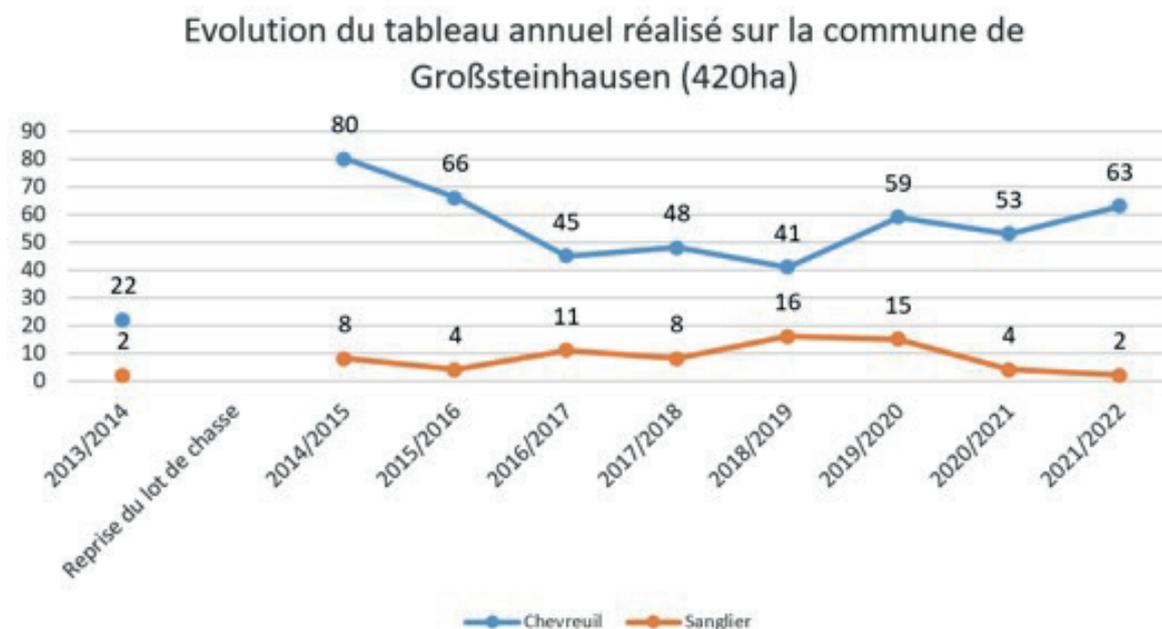
La commune et les représentants des propriétaires, sensibilisés à la question des dégâts et de leurs conséquences notamment sur le renouvellement forestier, acceptent cette proposition, malgré l'opposition des chasseurs locaux.

Le contrat de location fixe un minimum de 50 chevreuils à prélever sur l'ensemble des 420 ha la première année, ce seuil devant être revu chaque année au vu des dégâts et des prélèvements réalisés. Aucun seuil maximum n'est fixé.

Il est spécifié qu'en raison de la faible proportion de forêts, le développement des populations de sanglier n'est pas souhaité et qu'à ce titre, tout sanglier vu sera signalé au gestionnaire et prélevé (dans la mesure du possible et dans le respect de la loi sur la chasse).

## Résultats

La première année, 80 chevreuils sont prélevés (=19/100ha). Ce résultat déclenche une levée de boucliers parmi les chasseurs de la région (voir paragraphe suivant). Au cours des années suivantes et jusqu'à aujourd'hui, entre 40 et 60 chevreuils sont prélevés chaque année, ainsi qu'un nombre variable de sangliers.



Source : données de la société Jagdkonzept

Les dégâts agricoles ont nettement diminué et les propriétaires se disent satisfaits. Le gestionnaire observe une reprise de la régénération de toutes les essences de feuillus (chêne compris) et des plantations de sapin pectiné (enrichissement) ont pu être réalisées sans protection. Bien que de l'abroustissement soit observable en été sur diverses essences, il ne met pas en péril les objectifs de régénération.

## Réactions

### Les chasseurs

À la suite de la réalisation du premier tableau de chasse suite à la reprise du lot, les chasseurs de la commune mais également des communes voisines réagissent fortement : plaintes au maire et auprès de l'association régionale des chasseurs (équivalent de la fédération départementale), plainte auprès de l'administration de la chasse, distribution de tracts auprès de la population, articles dans la presse locale (à titre d'exemple, un article de la presse régionale publié en 2014 : Article\_2014, où Uli Osterheld, adjudicataire de la chasse, est accusé de "tirer sur tout ce qui bouge", de "vider les chasses voisines" et ses pratiques de chasse qualifiées de "business sans morale").

### Les autorités

Les autorités de la chasse examinent la plainte déposée par les chasseurs mais les pratiques mises en œuvre étant légales, aucune suite n'est donnée.

### La commune

À la suite de la réaction des chasseurs et souhaitant apaiser les esprits, le conseil municipal organise une réunion publique à destination des habitants de la commune afin d'informer sur le but des décisions prises en matière de chasse. Les personnes ne résidant pas dans la commune ne sont pas autorisées à participer à cette réunion. Finalement, l'affaire se tasse et aujourd'hui, la gestion de la chasse n'est plus un sujet de débat dans la commune.

A noter qu'un sentier pédagogique sera inauguré prochainement dans la forêt communale et comporte de nombreux panneaux pédagogiques : la gestion de la chasse y est présentée comme l'un des aspects de la gestion forestière, nécessaire pour assurer la pérennité de la forêt. Les dégâts causés par le gibier en forêt

sont expliqués ainsi que la biologie du chevreuil et du sanglier, le but étant d'informer les citoyens et particulièrement les enfants sur les enjeux de la gestion forestière et de la chasse.



Panneaux informatifs « Biologie du chevreuil » et « Dégâts de gibier », sentier pédagogique de la commune de Großsteinhausen

## Une année de chasse : pratiques

Au cours d'une année cynégétique, les pratiques de chasse sont les suivantes :

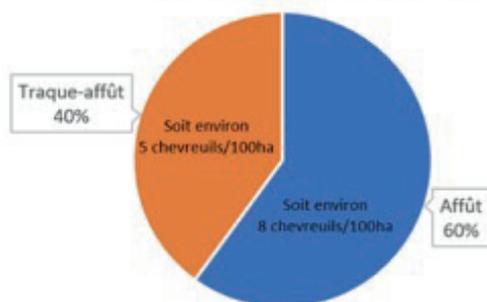
**1er mai à mi-juin** : affût du brocard et des chevreuils d'un an (mâles et femelles) – réalisation de 30% du tableau de chasse annuel environ

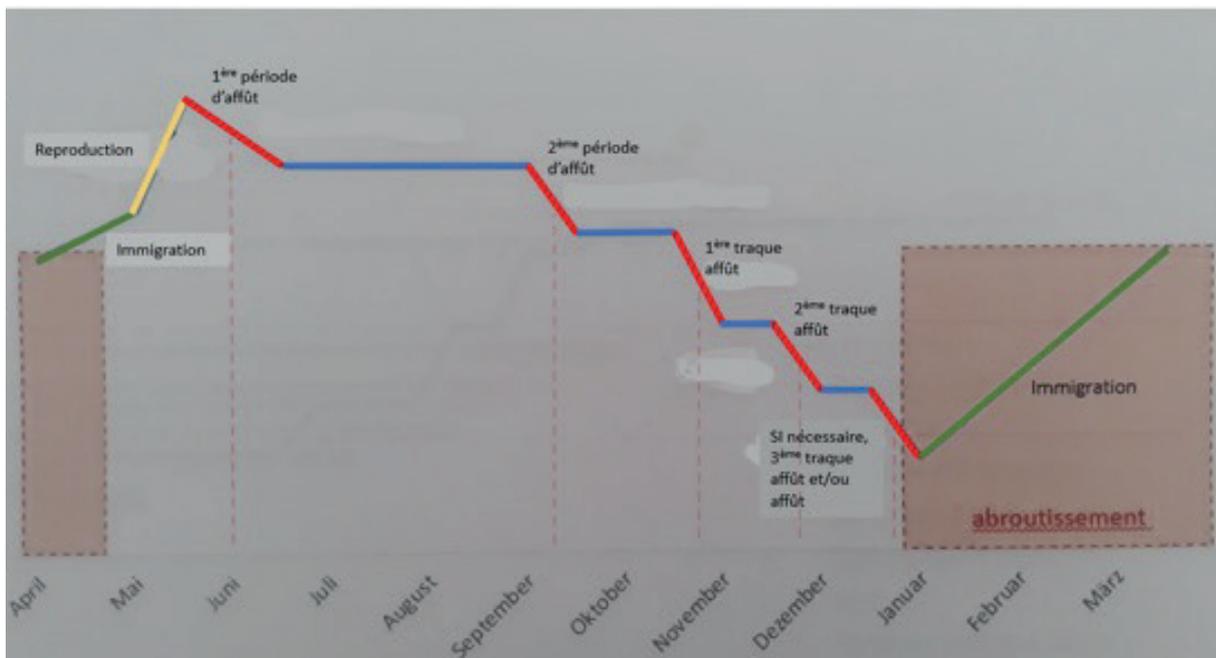
**Mi-juin au 1er septembre** : pas de chasse car de mi-juin à mi-juillet, les chevreuils se déplacent peu. Pas d'affût durant la période du rut pour des raisons éthiques (« on les laisse tranquilles »).

**1er septembre au 20 septembre environ** : affût du brocard et des chevreuils d'un an (mâles et femelles) – réalisation de 30% du tableau de chasse annuel environ

**Entre fin octobre et début janvier** : réalisation de deux à trois traques-affûts, avec éventuellement quelques affûts fin décembre-début janvier si la météo est favorable (soleil, gel) et si certaines zones n'ont pas été suffisamment chassées – tir de tous les animaux vus – réalisation de 40% du tableau de chasse annuel environ

Part moyenne de l'affût et de la traque-affût dans le tableau de chasse annuel





Evolution supposée du nombre de chevreuils/100ha au cours d'une année cynégétique (d'après un graphique de Uli Osterheld pour la société Jagdkonzept)

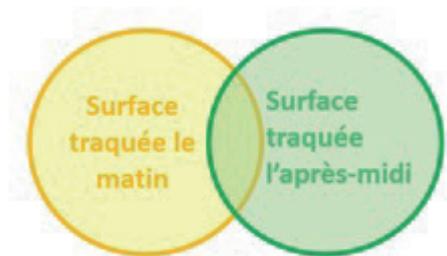
N.B : le sanglier est également chassé durant toutes ces périodes, avec des réalisations très variables.

#### Grands principes :

- Intervenir ponctuellement (chasse dite "à intervalle") mais efficacement pour éviter de perturber le gibier et de le rendre méfiant par des interventions nombreuses et peu efficaces
- Avoir des populations faibles en fin d'hiver, période-clé pour les dégâts d'abrouissement (les prélèvements seraient plus faibles en l'absence de migration de jeunes issus des territoires voisins. Cette migration ayant principalement lieu à partir de début mars, elle ne pose pas de problèmes de dégâts en fin d'hiver)

#### Pour plus d'efficacité :

- Utilisation de l'application "Revierwelt". Le gestionnaire gérant plusieurs autres lots de chasse, l'utilisation de cette application lui permet de gagner beaucoup de temps : suivi des postes d'affût, suivi des prélèvements (chaque chasseur disposant d'une licence sur l'un des territoires renseigne les prélèvements réalisés – lieu, caractéristique de l'animal, photo...), organisation des traques-affûts, invitations ...
- Pas de traqueurs en général lors des traques-affûts mais des chasseurs qui emmènent leur chien au poste : celui-ci réalise de lui-même des boucles autour du poste ou bien le chasseur quitte de temps en temps son poste pour circuler avec son chien (mais ne tire QUE depuis son poste).
- Surfaces traquées qui se recouvrent entre deux traques (donne d'excellents résultats)



### Qui sont les chasseurs

Hormis le gestionnaire/adjudicataire qui ne chasse à l'affût sur le territoire quelques jours par an, le tableau à l'affût est réalisé par une équipe de 4 chasseurs locaux qui, pour une somme modique, peuvent accéder autant que souhaité aux infrastructures de chasse durant les périodes définies par le gestionnaire. Des chasseurs des environs sont parfois conviés à des affûts-collectifs (ce type de chasse est peu pratiqué sur ce territoire en raison du faible nombre de participants potentiels).

Les traques-affûts sont organisées par le gestionnaire/adjudicataire. Les participants sont ces mêmes chasseurs locaux, des forestiers, collègues, ainsi que des chasseurs ayant achetés une action de chasse pour la journée.

### Obtention des plans de tirs

Le chevreuil et le sanglier n'étant pas soumis à plan de tir obligatoire, la question de l'obtention des plans de tir ne se pose pas.

La commune fixe de sa propre initiative et sur le conseil du gestionnaire un minimum de 50 chevreuils à prélever chaque année. Ce minimum est validé sans problème par les autorités de la chasse.

### La collaboration entre les différents acteurs de la chasse

Chaque année, le gestionnaire/adjudicataire, le conseil municipal et les représentants des propriétaires se réunissent : une visite de la forêt et de certaines parcelles agricoles est réalisée, chaque acteur donne son avis sur les prélèvements réalisés et sur les dégâts observés, puis le plan de tir minimal pour le chevreuil est décidé pour l'année cynégétique à venir.

A noter qu'un exclos mis en place en 2013 en forêt communale est un point de passage systématique de la visite et permet d'illustrer les progrès réalisés.



*Enclos-exclos dans la forêt communale de Großsteinhausen : un support de discussion entre élu, chasseurs et gestionnaire - Les différences entre l'intérieur et l'extérieur de l'exclos sont de moins en moins perceptibles.*

### Le suivi de la flore, de la faune, des populations

Le poids des chevreuils est relevé systématiquement, cependant, en raison d'une forte immigration supposée, seul le poids des faons nés sur le territoire serait selon le gestionnaire pertinent à suivre. Ces données ne servent pas à l'établissement des minima de tir.

Aucun protocole strict de suivi de la flore, de la régénération ou de l'abroussement n'est mis en œuvre : le gestionnaire estime, au cours de ses passages dans la forêt si les dégâts lui semblent acceptables et si l'état de la régénération le satisfait, ce qui peut le conduire à adapter le nombre et le lieu d'affûts ou de traques-affûts réalisés.

### L'agrainage

Conformément aux souhaits du gestionnaire et des propriétaires, aucune pratique d'agrainage, d'appâtage ou de nourrissage n'est mise en œuvre.

## Les revenus de la chasse

La commune loue au gestionnaire/adjudicataire la chasse au même prix qu'à l'adjudicataire précédent (4500€ pour 420ha). Ces revenus servent principalement à l'entretien des chemins agricoles.

La location de la chasse n'est pas rentable pour le gestionnaire/adjudicataire. Une partie du coût de la location (environ 50%) est couverte par :

- La vente de gibier : une partie du gibier est transformée par une société puis vendue en vente directe via l'automate de vente de gibier de la société Jagdkonzept. Compte-tenu des coûts de transformation, les bénéfices nets réalisés sont faibles (la valorisation de la venaison est également considérée comme une méthode de communication « douce », notamment auprès des non-chasseurs).
- La vente d'actions de chasse : uniquement lors des traques-affûts

Le reste est à la charge de l'entreprise, qui accepte cette situation car elle souhaite montrer l'exemple d'une chasse bien gérée selon ses critères.

Toutefois, le gestionnaire/adjudicataire souhaiterait amener la commune et les propriétaires à considérer la chasse comme une prestation de service réalisée au bénéfice des propriétaires fonciers, et à ce titre, à renoncer au loyer de la location de la chasse. Cet aspect sera négocié lors du renouvellement du bail en 2024.

--

Lecture complémentaire : [https://www.rheinpfalz.de/lokal/kreis-suedwestpfalz\\_artikel,-wir-jagen-weniger-erlegen-aber-mehr-in-der-zeit-\\_arid,881760.html](https://www.rheinpfalz.de/lokal/kreis-suedwestpfalz_artikel,-wir-jagen-weniger-erlegen-aber-mehr-in-der-zeit-_arid,881760.html) (« nous chassons moins mais nous prélevons plus ») témoignage du gestionnaire sur ses objectifs

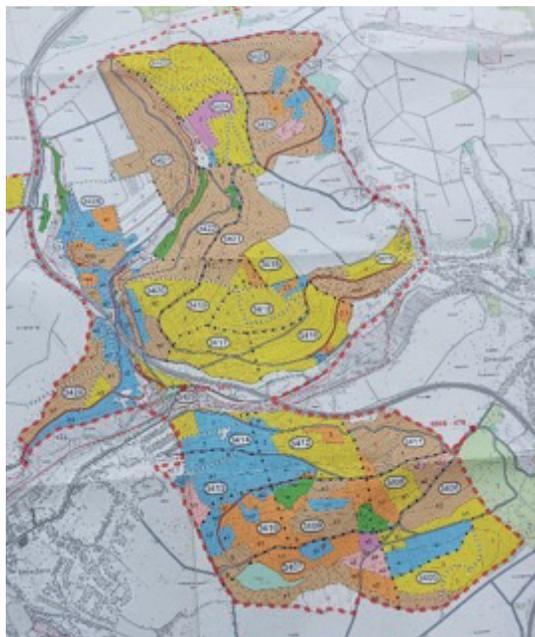
## Site n°3 : Triage forestier d'Eppelborn (Sarre)

### Présentation du site

La forêt domaniale d'Eppelborn est constituée de deux blocs séparés par l'autoroute (voir carte ci-contre). L'un (nord) de 300 ha, où l'on trouve majoritairement hêtre, chêne et divers feuillus, traité en irrégulier avec régénération du chêne par petites trouées, l'autre (sud) de 200ha, où l'on trouve également des peuplements résineux (sapinière-pessière, mélèzes), également géré en irrégulier.

Autour se trouvent quelques propriétés privées, dans lesquelles est pratiquée une chasse de loisir et où l'on trouve des densités de gibier élevées, ainsi que des terres agricoles.

Les gibiers principaux sont le chevreuil et le sanglier, le cerf, est absent et il y a présence occasionnelle du daim (issu probablement des forêts voisines dont les propriétaires « veulent du daim », bien que l'on soit en dehors de la zone de gestion pour cette espèce, ce qui autorise à les abattre quelle que soit la période).



## Evolution des pratiques de chasse et impact sur la régénération naturelle

Les deux blocs étaient initialement chassés uniquement à l'approche et à l'affût, à raison de 15 à 20 chevreuils/100ha/an. Des dégâts importants sur la régénération, de chêne notamment, étaient observés, et des protections (clôtures) étaient ponctuellement installées autour des cônes de régénération naturelle.

La décision a donc été prise de changer le système de chasse et d'intégrer deux battues hivernales en traque-affût, au cours desquelles sont tirés tous les chevreuils et sangliers vus, sans distinction de genre ou de nature.

Pendant trois ans, les prélèvements ont augmenté, atteignant entre 20 et 40 chevreuils/100ha/an.

Sans que la pression de chasse ne soit réduite, les prélèvements ont ensuite diminué et oscillent depuis 7 années maintenant entre 10 et 15 chevreuils/100ha/an.

Les dégâts ont considérablement diminué et l'installation de clôtures de protection n'est plus nécessaire : la régénération de chêne est abondante. Les plantations d'essences exotiques (noisetiers de Byzance notamment) sont protégées individuellement par précaution.

*Cône de régénération de chêne (Photo : Maude Vandenabeele)*



## Pratiques de chasse actuelles

Deux méthodes de chasse se combinent actuellement :

- Chasse à l'affût et à l'approche entre le 1er avril et le 1er juin, puis à partir du 1er août et théoriquement jusqu'en janvier (dans les faits, surtout en août pendant le rut du chevreuil).
- Deux chasses collectives en mouvement selon la méthode de la traque-affût : l'une en décembre et l'autre en janvier

--> Sur l'année, prélèvement de 10 à 15 chevreuils aux 100ha, dont 60 à 70% lors des battues. Prélèvements de sangliers très variables (de 0 à 40 selon les années).

### Obtention des plans de tir

Le chevreuil et le sanglier n'étant pas soumis à plan de chasse réglementaire en Sarre et l'espèce cerf étant absente, il n'y a pas de contrainte à la réalisation de prélèvements élevés. Par ailleurs, le territoire n'étant pas situé dans une zone de gestion du daim ou du cerf, tout animal de l'une de ces deux espèces peut être abattu sans plan de chasse, à condition de déclarer ensuite le prélèvement à l'autorité compétente.

### Organisation de la traque-affût

Une traque-affût couvre la totalité d'un lot (ici 300ha (lot1) ou 200ha (lot 2)).

Après explication des consignes, les tireurs se placent sur les miradors. Après ½ heure d'attente, les traqueurs (3 à 4 groupes chacun composé de 3 à 4 meneurs et ? chiens), répartis dans toute la forêt, lâchent les chiens. (Il s'agit principalement de terriers, de teckels et de braques allemands, ces derniers étant ici considérés comme les plus adaptés à ce type de chasse) Certains chasseurs emmènent également leur chien au poste et le lâchent après 1 à 2 heures.

Pendant 3 à 4 heures, les traqueurs circulent dans la forêt avec les chiens (sans trompes). Il n'y a de restrictions ni sur le nombre ni sur la nature des chevreuils et sangliers abattus.

Ne pas prolonger la chasse au-delà de cette durée se fait notamment pour des raisons sanitaires, le gibier abattu ne devant pas rester plus de 4 heures sans être vidé.

Après la fin de la traque, les tireurs restent en poste pendant environ 30 minutes, ce qui permet de tirer les "retours" éventuels (chevreuils ou sangliers qui reviennent dans la forêt croyant la chasse terminée).

Nos interlocuteurs insistent sur l'importance, pour des raisons éthiques, de conserver suffisamment de temps après la traque pour pouvoir effectuer la recherche au sang et ainsi retrouver le jour même les animaux éventuellement blessés.

La communication par téléphone entre les groupes n'est effectuée qu'en cas d'urgence.

A noter :

- Le point considéré comme essentiel pour la réussite de la chasse est de bien connaître les chasseurs qui participent et que tous soient « professionnels », c'est à dire sachant et voulant tirer. Avoir en sa possession une attestation d'aptitude au tir est d'ailleurs indispensable pour pouvoir participer à une chasse collective en mouvement (législation propre à la Sarre). Celle-ci est délivrée annuellement à la suite d'un examen de tir. Les participants sont essentiellement des collègues forestiers, ainsi que quelques "externes". Ces derniers payent un forfait de participation de 50€ pour la journée.
- Le fonctionnement de battue en ligne est considéré comme totalement inefficace par nos interlocuteurs.
- Les chasseurs se donnent pour règle de ne pas tirer un chevreuil qui n'a pas « au moins trois pattes au sol », c'est-à-dire un chevreuil bondissant car le risque de blesser l'animal est considéré comme trop élevé.
- La chasse peut être pratiquée par temps de neige, c'est même considéré comme une condition favorable car le gibier est plus visible (par contraste). Toutefois, la chasse est annulée si la neige est épaisse et forme une croûte gelée, qui risquerait de causer des blessures aux animaux lorsqu'ils se déplacent.
- Nos interlocuteurs considèrent que la surface chassable en une traque-affût est au maximum de 1000ha, principalement pour des raisons logistiques car il est difficile de trouver suffisamment de chasseurs et de chiens pour une telle surface. Au-delà de 1000ha donc, il vaut mieux chasser la surface en plusieurs fois.
- Dans les zones clôturées, des problèmes de recouvrement par la ronce sont constatés (impact de l'agriculture avoisinante), ce qui n'est pas le cas dans les zones non protégées où le gibier contribue à limiter la ronce : nos interlocuteurs insistent sur l'impact positif que peut également avoir le gibier
- Il semblerait qu'il y ait un apprentissage chez les chevreuils (transmission de comportements par les chevrettes survivantes à leurs faons). Ainsi, ils restent de plus en plus longtemps couchés au sol sans bouger malgré la présence des traqueurs à proximité, ce qui les rend moins repérables. Ils semblent également prendre l'habitude de s'enfuir dans les champs avoisinants dès le début de la traque, hors d'atteinte, alors qu'ils restaient plutôt en forêt lors des premières traques-affûts. .

Du bon positionnement des postes de traque-affût

Ici, les postes de traque-affût sont positionnés selon les critères suivants :

- Ils doivent présenter une vision et une possibilité de tir à 360°.
- Ils doivent être placés à proximité d'une zone dans laquelle le gibier qui arrive, fuyant les traqueurs, se sentira plus en sécurité et va probablement s'arrêter ou ralentir : une zone de régénération pas trop haute (visibilité) est par exemple idéale. Les postes ne sont ainsi pas positionnés en bordure de lignes dégagées. Positionner au mieux les postes implique de bien connaître la forêt et les habitudes du gibier, et a une grande influence sur l'efficacité de la chasse.
- Les chasseurs sont aussi postés selon leurs capacités : ceux qui tirent loin, ou vite, etc., sont positionnés sur des postes qui correspondent à leurs capacités
- En fonction de l'évolution de la forêt, environ 10% des postes sont changés de place chaque année



Poste utilisé pour la traque-affût  
(Photo : Maude Vandenneele)



Poste d'affût mixte (affût et traque-affût)  
(Photo : Maude Vandenneele)

### La chasse à intervalle

Nos interlocuteurs, se basant sur les résultats du projet BioWild ([www.biowildprojekt.de](http://www.biowildprojekt.de), voir pX ), nous présentent les principes et avantages de la chasse à intervalle :

L'ouverture de la chasse à l'approche et à l'affût pour les mâles et chevrillards de 1 an se fait dès le 1er avril (une disposition qui est désormais appliquée dans environ 50% des Länder allemands, avec la possibilité d'une évolution de la loi fédérale dans les prochaines années qui rendrait cette date effective dans toute l'Allemagne). Ouvrir la chasse plus tôt permet de bénéficier d'une meilleure visibilité (moins de feuilles) ainsi que de l'activité accrue des chevreuils à cette période de l'année, qui sont donc plus facilement repérables par le chasseur. Si l'on pratique la chasse à intervalle (non obligatoire), on ne chasse pas entre le 1er juin et le 1er août. Les chasses collectives en mouvement sont ensuite ouvertes entre octobre et fin janvier, en combinaison avec l'approche et l'affût (octobre à fin janvier également).

Le tir du broquart, auparavant fermé à partir 15 octobre (perte des bois) est désormais ouvert jusqu'en janvier.

Selon les résultats du projet BioWild :

- La chasse à intervalles, avec des périodes de fermeture absolue de la chasse (sur tous les ongulés) en juin/juillet et février/mars augmente l'efficacité (nombre d'animaux abattus par nombre de tirs) et le niveau des prélèvements (nombre d'animaux abattus) par rapport aux autres variantes de chasse.
- L'avancement de l'ouverture de la période de chasse (affût, approche) au 1er avril augmentent l'efficacité et les prélèvements jusqu'à 50 % des abattages initiaux (30% en moyenne).
- L'alternance de périodes de chasse intensives et de périodes de fermeture de la chasse (perturbations intenses mais sur de courtes périodes) semble permettre de réduire l'abrutissement (tendance).

Remarque : Les chasseurs ne semblent pas tous être satisfaits des périodes de fermetures prolongées, surtout en juin-juillet (système considéré comme trop rigide). La fermeture en juin est considérée par nos interlocuteurs comme une bonne chose, car les chevreuils sont de toute façon peu actifs à cette période. L'intérêt de maintenir ou suspendre la chasse pendant le Blatzeit (rut du chevreuil) semble être sujet à débat.

### Qui sont les chasseurs ?

Sur ce territoire, la chasse se passe quasiment intégralement de chasseurs "de loisirs" et ce depuis des années (avant même la phase de réduction des populations de chevreuils). Les prélèvements à l'affût et à l'approche sont réalisés par les agents du triage, et ce sont majoritairement des forestiers des triages voisins qui participent aux traques-affûts, bien que quelques chasseurs connus pour leur efficacité et leur sérieux soient parfois invités.

Il n'y a donc quasiment aucun revenu généré directement par la chasse. Nos interlocuteurs insistent sur la priorité absolue donnée ici à l'efficacité. Grâce à l'efficacité des tireurs, des traqueurs et des chiens, chaque "lot" n'est chassé qu'une seule fois en traque-affût au cours de la saison (on notera la durée importante d'une traque : 3 à 4h, ce qui est bien supérieure à ce qui peut être pratiqué en Belgique ou en France, ou la durée d'une traque dépasse rarement 2h).

Du fait de l'absence de chasseurs "loisir", il n'y a pas, ici, de discussions relatives à la recherche de compromis ou de démarches particulière visant à satisfaire les chasseurs.

## Site n°4 : Cantonnement de Elsenborn

### Présentation du site

Parcelles forestières du cantonnement d'Elsenborn



Le cantonnement DNF d'Elsenborn (canton germanophone, Wallonie) gère environ 5 000 ha, dont environ 3 000 ha boisés, couverts en majorité de peuplements résineux (pessières sur collines acides). Il s'agit de forêts domaniales (gérées selon les principes Pro-Silva) et de forêts communales (type de sylviculture choisi par le propriétaire).

Les espèces chassées sont aujourd'hui le chevreuil principalement, ainsi que le cerf et le sanglier.

## Evolution des pratiques de chasse

### Situation initiale

Lorsque R. Dahmen, le chef de cantonnement actuel, prend ses fonctions en 1987, le déséquilibre forêt-gibier est tel qu'aucune essence ne parvient à se régénérer naturellement (y compris l'épicéa). Les buissons de myrtilles ne dépassent pas la dizaine de centimètres de hauteur.

Les forestiers locaux sont convaincus que l'absence de régénération est due au climat (froid) et à la pauvreté des sols.

Les cerfs surtout semblent extrêmement nombreux (absence de suivi).

### Solutions proposées

#### Convaincre de l'impact du gibier et de la nécessité d'augmenter les plans de tir

Convaincu que le blocage de la régénération est dû à la pression du gibier, le nouveau chef de cantonnement entreprend tout d'abord de le prouver à ses agents ainsi qu'aux élus des communes dont il gère les forêts : des clôtures installées quelques années plus tôt pour protéger des essais de plantation permettent de montrer qu'en l'absence de gibier, épicéas mais aussi hêtre et sorbiers se régénèrent.

En 1988-89, la mise en place de recensements nocturnes aux phares (une première dans la région), permet l'apport de données fiables sur les populations de cervidés. Il est intéressant de noter que bien que les chasseurs y aient participé dans un premier temps, cette participation s'est réduite en peu de temps à un unique délégué envoyé par le conseil cynégétique. R. Dahmen explique cette désertion par des désaccords entre chasseurs et DNF sur les conclusions à tirer du nombre d'animaux observé, les chasseurs ayant nié jusqu'alors qu'il y eu tant d'animaux.

Des retro-calculs basés sur le comptage du nombre de faons femelles tirés à l'année n et de bichettes tirées à l'année n+1 (basés sur les mâchoires systématiquement prélevées dans le cadre des constats de tir réalisés par le DNF) et sur l'estimation du nombre de bichettes survivantes à la fin de l'année n+1 permettent de convaincre forestiers et élus que l'accroissement n'est pas prélevé.

Finalement, ces calculs combinés aux recensements nocturnes et à la prise de conscience des dégâts générés par le gibier permettent de persuader les communes et les agents du cantonnement qu'il est nécessaire de réduire les populations de cervidés et qu'il faut donc augmenter les tirs (on notera qu'en 1989, le cerf vient d'être soumis à plan de tir réglementaire et que celui n'est pas encore exigé systématiquement).

### **Faire respecter les plans de tirs**

La décision prise par le cantonnement d'augmenter les plans de tir rencontre une forte opposition de la part des chasseurs.

Sur le conseil du chef de cantonnement, les communes mettent donc en place des plans de tir contractuels avec amende pour faire respecter les quotas établis : ces quotas minimums (cerf et chevreuil) sont imposés annuellement via les clauses particulières des cahiers des charges de location et des amendes sont prévues en cas de non-respect (jusqu'à 800€/animal non tiré à l'époque, 500€ aujourd'hui). Un contrôle systématique est assorti à ce plan de tir : tout cervidé tiré est contrôlé sur le terrain par un agent du DNF (prélèvement de la mâchoire inférieure). En ce qui concerne les chevreuils, c'est le chasseur qui envoie la mâchoire au DNF comme preuve de tir. Toutefois, lorsque le dialogue avec l'adjudicataire se passe bien, les minimums réglementaires avec amende ne sont pas augmentés, le chef de cantonnement préférant fixer des objectifs définis avec le chasseur, celui-ci devant prouver sa bonne volonté.

Des incitations sont également mises en place : l'attribution des cerfs coiffés se fait en fonction du nombre de biches et de faons prévus par le plan de tir.

Enfin, la possibilité de terminer les plans de tirs non réalisés se révèle être une incitation très efficace : aujourd'hui, la loi ne permettant plus au DNF de tirer les animaux non réalisés après la fin de la période de chasse, des clauses particulières sont intégrées aux contrats de location permettant par exemple au DNF/aux communes, lorsque le plan de chasse n'est pas réalisé à 80% un mois avant la fin de la saison, de venir terminer le plan de tir sur ce dernier mois, ou bien de terminer le plan de tir prévu pour la saison n au début de la saison n+1. Cette solution n'est mise en œuvre que dans des cas extrêmes où la mauvaise volonté (ou l'incapacité) de l'adjudicataire est évidente.

En contrepartie, et notamment également à la suite de l'interdiction totale de l'agrainage en 2006 dans l'ensemble des cantons de l'Est, les loyers sont diminués.

### **Mise en place des chasses à licence**

Du fait des loyers pratiqués dans la région avant les années 1990, la chasse est très peu accessible aux chasseurs locaux. Par ailleurs, face aux dégâts générés, les communes sont demandeuses d'une alternative à la location classique qui permette de mieux gérer les populations de gibier.

Le chef de cantonnement propose donc de sortir du système d'adjudication publique et s'inspire du système allemand de chasse à licence pour proposer la vente d'actions de chasse permettant au chasseur de chasser pendant deux à trois semaines à l'affût dans un petit secteur et de participer aux chasses collectives organisées par le cantonnement (traque-affût et affûts collectifs). Des tarifs préférentiels sont proposés aux chasseurs locaux (100 à 300€, selon la durée de la période d'affût loué), les autres licences sont vendues par adjudication pour des prix variant entre 500 et 700€, ce qui reste abordable en comparaison des prix pratiqués en Wallonie. Il est également possible d'acquérir une action pour une ou plusieurs traques-affûts uniquement.

Ce système est appliqué aujourd'hui sur 1700ha, et rencontre un grand succès auprès des chasseurs, notamment locaux (aucun problème pour trouver des acquéreurs malgré l'absence de publicité). Il présente l'avantage pour le chef de cantonnement de ne pas avoir à passer du temps à négocier avec les adjudicataires pour définir un plan de chasse. Toutefois, la saison de battue étant courte (1er octobre au 31 décembre), il est impossible au chef de cantonnement d'augmenter davantage les surfaces gérées selon cette méthode.

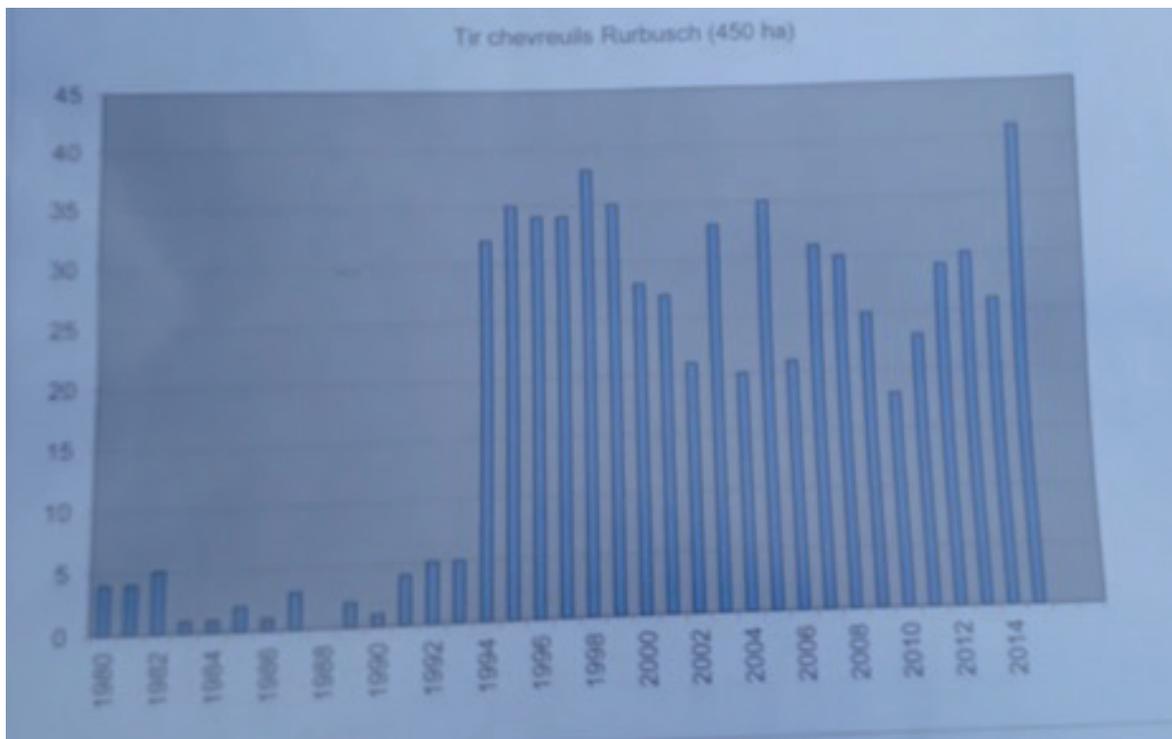
### **Mise en place de la gestion du chevreuil préconisée par F. Roucher**

Dès 1994, les populations de cerfs commencent à diminuer de façon significative. Ainsi, après avoir découvert les travaux sur la gestion de chevreuil du Dr. Roucher, le chef de cantonnement décide de mettre en œuvre ces préconisations, dans le but maintenir le nombre de chevreuils en dessous de la capacité d'accueil du milieu pour garantir la qualité de l'habitat, la limitation des dégâts et la bonne santé des populations.

Aucun suivi précis de la flore ou des indicateurs de performance n'est mis en place, mis à part le suivi du poids des jeunes : le gestionnaire observe simplement une augmentation du nombre de chevreuils vus lors des comptages nocturnes du cerf à la suite de la diminution de la population de ces derniers, l'état de santé (poids) médiocre des jeunes et des dégâts d'abrutissement trop importants au vu des objectifs sylvicoles.

Ainsi par exemple, dans la forêt du Rurbusch (450ha), l'objectif posé après la reprise en licence est de passer de 5 chevreuils prélevés sur l'ensemble de la surface (voir graphique ci-dessous), à 25 chevreuils minimum. Finalement, au cours de la première saison de chasse (1994), ce sont 32 chevreuils qui sont prélevés à l'affût puis sur le début de la saison de battue. Le chef de cantonnement décide de stopper les prélèvements de

chevreuils mais demande aux participants de compter les chevreuils vus lors des traques-affûts au cerf : ce sont plus de 40 chevreuils qui sont vus au cours de ces traques (travail précis sur l'heure d'observation, la direction prise par l'animal pour éviter de comptabiliser un animal deux fois). Au cours des années suivantes, le même niveau de prélèvement est atteint, à la stupéfaction des territoires voisins, qui accusent le cantonnement "d'aspérer" les chevreuils des chasses voisines, accusation qui est considérée comme infondée par le chef de cantonnement au vu de la biologie du chevreuil : immigration des jeunes uniquement, au printemps et de façon aléatoire.



Nombre de chevreuils prélevés par saison de chasse dans la forêt du Rurbusch (450ha) entre 1980 et 2015 (source des données : René Dahmen)

De manière générale, c'est aujourd'hui un minimum de 8 chevreuils/100ha qui est fixé sur les chasses à licences, sans maximum prédéfini mais avec un nombre de jours de chasse limité.

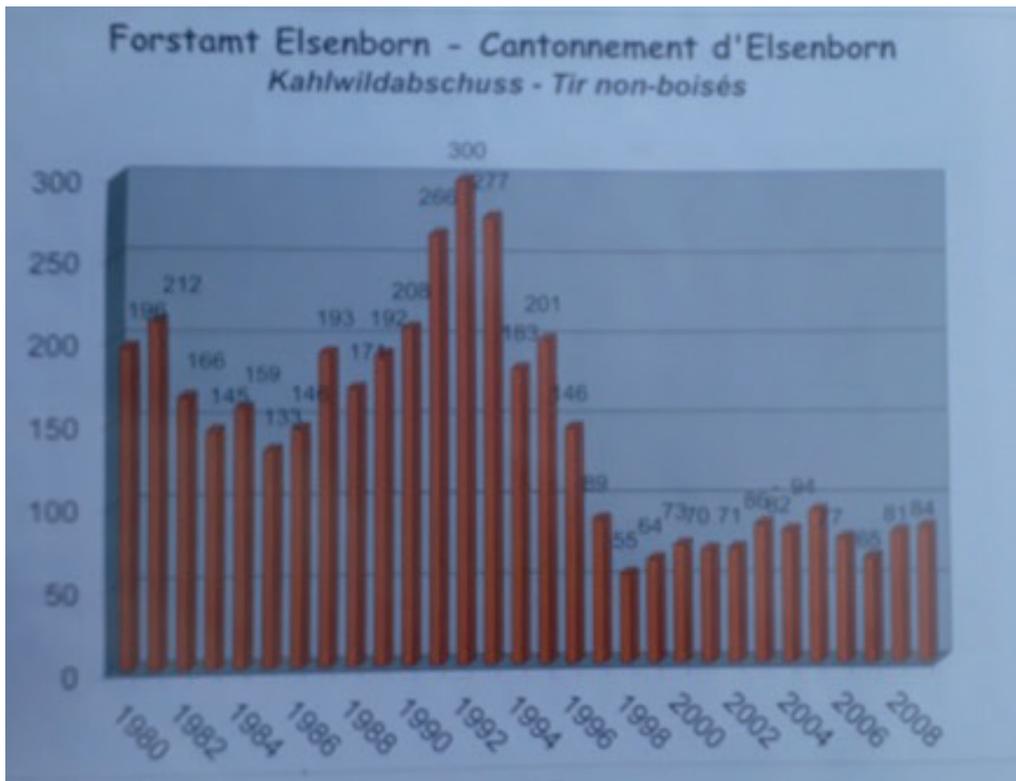
### Pourquoi mettre en place la traque-affût ?

L'affût, très apprécié des chasseurs des cantons germanophones, a ses limites : il provoque en effet beaucoup de dérangement et donne des résultats très variables selon les années. De plus, la période d'ouverture de la battue est courte (1er octobre- 31 décembre) et le temps consacable à la chasse par le chef de cantonnement limité : il est donc nécessaire de pratiquer une chasse efficace si l'on souhaite réaliser les prélèvements élevés attendus.

La traque-affût présente tous ces avantages : efficacité, faible nombre de jours de chasse (chaque massif est chassé entre 2 et 3 fois par saison), mais aussi sécurité (très importante dans un contexte de zone touristique ou il est quasiment impossible de fermer les forêts au public pendant les battues comme cela se pratique ailleurs en Belgique) et éthique (bon placement des balles très important pour le chef de cantonnement dans le souci du respect de l'animal) (voir avantages de la traque-affût p33). S'inspirant des pratiques allemandes, le chef de cantonnement la met donc en œuvre à partir de 1994, avec des résultats spectaculaires : augmentation des réalisations comme vu plus haut mais également diminution du nombre de balles tirés/animal abattu : aujourd'hui, les ratios sont de 1,07 balles par animal pour le cerf ; 1,10 balles pour le chevreuil ; 1,68 balles pour le sanglier.

### Résultats

Cinq années environ après le début de l'augmentation des tirs de cerfs (voir graphique ci-dessous), l'effet de la diminution de la pression de consommation sur la régénération est nettement observable, tout d'abord sur l'épicéa, puis sur divers feuillus (principalement le hêtre et le sorbier des oiseleurs, ce dernier est favorisé lorsqu'il est présent car il permet un détournement d'appétence intéressant pour le cerf (écorçage)).



Evolution du nombre de cerfs non-coiffés prélevés par saison de chasse en 1980 et 2009 sur l'ensemble du cantonnement.  
(\* : année de reprise de la chasse par le chef de cantonnement actuel) (source des données : René dahmen)

Aujourd'hui, bien que des dégâts soient toujours générés ponctuellement, notamment par le passage de hardes de cervidés en été, ceux-ci ne compromettent pas la régénération forestière et restent supportables économiquement.



Régénération d'épicéas (noter l'uniformité de l'âge maximum des jeunes arbres)

## Fonctionnement du système chasse à Elsenborn aujourd'hui

### Périodes de chasse et pratiques

Période	Pratiques
10 mai – 20 mai	Chasse à l'affût (brocard, sanglier)
20 juillet – 10 août	Chasse à l'affût (brocard, sanglier)
Dernière semaine de septembre	Affûts collectifs : tous les chasseurs ayant une licence sont invités, soit 35 à 40 chasseurs postés le soir sur les 1700 ha (cerfs non-coiffés, petits cerfs, brocard, sanglier)
Octobre	Deux blocs d'affûts individuels de deux semaines (non coiffés, petits cerfs, brocard, sanglier)
1er novembre – 31 décembre	Traque-affût : un jour de chasse par semaine (en semaine), avec une ou deux traques dans la journée (chevreuil sans distinction, sanglier, cerfs selon les attributions)

### Obtention des plans de tir

En Belgique, le chevreuil et le sanglier ne sont pas soumis à un plan de chasse. Augmenter les prélèvements pour ces animaux n'a donc pas posé de difficultés. L'obtention des plans de tir cerf passe par des négociations entre le DNF et le conseil cynégétique de l'unité de gestion, mais ne pose pas de problème car est basée sur les données récoltées lors des comptages nocturnes.

### Consignes de tir en traque-affût

Les consignes de tir et de sécurité sont répétées et détaillées à chaque début de traque, quel que soit l'expérience des participants.

En traque-affût, pour le cerf et le chevreuil, le tir se fait sur des animaux à l'arrêt uniquement. Pour le sanglier, qui a tendance à moins s'arrêter, le tir sur des animaux se déplaçant à allure modérée est autorisé. Selon les postes, les distances de tir autorisées varient entre 30 et 50m, matérialisés via des marques de peinture ou des piquets.

Le tir sur des animaux à l'arrêt étant déjà contraignant, aucune consigne restrictive n'est donnée pour le chevreuil, si ce n'est de tirer en priorité les faons dans le souci de ne pas faire d'orphelins. Cette pratique permet de réaliser (en comptant les tirs réalisés à l'affût) des prélèvements qui respectent la structure naturelle des populations de chevreuil : 1/3 mâles pour 2/3 de jeunes et de femelles.

Il n'y a pas de consignes restrictives de tir pour le sanglier.

En ce qui concerne le cerf, les consignes sont simplifiées au maximum : ce sont principalement les non-boisés qui sont tirés en traque-affût, en tirant en premier les faons. Les résultats sont communiqués par sms au coordinateur de la traque au fur et à mesure pour s'adapter aux attributions.

Une recherche au sang est organisée après chaque traque, par un agent du DNF. La recherche est organisée pour chaque balle tirée sans exception. Un chasseur ayant manqué sa cible plusieurs fois de suite s'expose à des explications avec le chef de cantonnement, qui pourra éventuellement exclure le chasseur des chasses en mouvement à venir.

Le tir du renard est interdit, car il constituerait selon le chef de cantonnement un prétexte pour justifier les balles perdues.

Les postés peuvent tirer dès qu'ils sont arrivés sur leur mirador (postés en périphérie placés en premier). Ils en outre avec eux une fiche de signalement sur laquelle ils indiquent tous les animaux vus et non abattus (nature, trajectoire). Ces renseignements permettent ensuite d'adapter la position des postes.



Poste de traque-affût à Elsenborn



Détail d'un «siège» de traque-affût

### Postes de traque-affût

La plus grande attention est portée aux postes de traque-affût : leur nombre, leur disposition et leur commodité sont considérés comme étant déterminants pour le succès.

Dans des forêts peu encombrées, un poste est installé pour 10ha en moyenne. Ce chiffre peut descendre à 8 pour des forêts plus encombrées et abondantes en chevreuils. Ils ne sont jamais mis en bordure de chemin mais dans les zones de passage des animaux. L'idéal est un poste permettant le tir à 360° sur un rayon de 50m, en coupant si besoin les branches basses limitant le champ de tir.

Après 27 années de pratique, le chef de cantonnement préconise l'utilisation de postes différents de ceux utilisés classiquement en battue : les postes installés aujourd'hui ont une plateforme située à 2m du sol (sécurité et visibilité), la balustrade étant à 1m10 au-dessus de la plateforme afin de permettre au chasseur de tirer en étant assis/appuyé contre une planche inclinée (voir photo) ("les chasseurs ayant l'habitude de la battue classique ont souvent le réflexe de se lever pour tirer : c'est une erreur. Au contraire, quand l'animal arrive, je recommande aux tireurs de se faire discrets, d'anticiper la trajectoire de l'animal et d'attendre qu'il s'arrête pour tirer"- Ne pas oublier de siffler pour arrêter le chevreuil). En raison des conditions météorologiques des Hautes-Fagnes, la présence d'un toit au-dessus des postes est considérée comme déterminante pour la motivation du chasseur. Il permet également d'augmenter la durée de vie de la structure.

Le coût d'un poste (installation et entretien compris) est d'environ 350€ (matériel acheté en Allemagne), pour une durée de vie d'environ 15 ans. Cela représente un investissement important lors de leur mise en place, mais qui est considéré comme rentable sur le long terme (pour un poste tous les 10ha : environ 3€/an/ha). Certaines communes ont d'ailleurs fait le choix, pour des chasses louées mais dans lesquelles le contrat de chasse rend la pratique de la traque-affût obligatoire, de louer leur chasse "meublée" : les postes de traque-affût sont installés aux frais de la commune et sous la direction du chef de cantonnement (ce qui permet aussi de s'assurer que les postes soient bien placés si les locataires ne sont pas expérimentés).

Les postés doivent pouvoir trouver leur poste seul et rapidement : pour cela, le chemin à suivre est balisé sur les arbres.

### Traqueurs et chiens

Les traques-affûts à Elsenborn mobilisent généralement peu de chiens, et de petit pied uniquement (teckel, terriers...), répondant bien à l'appel.

De manière générale, le chef de cantonnement a observé que les résultats obtenus pour les cerfs étaient meilleurs sans chiens, car ils se déplacent à la moindre alerte, tandis que pour le sanglier et le chevreuil, de petits chiens sont très utiles, surtout lorsque la végétation est dense. En revanche, il recommande aux traqueurs de ne pas crier et ceux-ci n'utilisent pas de trompes, ce qui donne de meilleurs résultats notamment pour le sanglier.

Pour autant, le chef de cantonnement s'oppose au terme de "poussée silencieuse", associé à une pratique austère : les traqueurs sont invités à se déplacer calmement mais en discutant à la manière de promeneurs, les chiens peuvent aboyer...

Chaque groupe de traqueurs (5,6 personnes) est guidé par une personne au moins connaissant bien le terrain et les remises des animaux. Ils doivent éviter de passer à proximité des postes (c'est inutile, voire dangereux) mais être équipés pour pouvoir rentrer dans les fourrés et motivés.

Les traqueurs sont bénévoles, il s'agit surtout de connaissances des postés qui découvrent la chasse (bon moyen de communication sur la traque affût auprès des non-chasseurs locaux). Il est d'ailleurs difficile d'en trouver suffisamment tous les ans car nombre d'entre eux sont séduits par la pratique et finissent par passer leur permis.

### Agrainage

Depuis 2006, l'ensemble des Cantons de l'Est (45 000 ha) interdit toute forme d'agrainage du sanglier (nourissage, agrainage dissuasif, appâtage).

Relations avec les chasseurs à licence

Le chef de cantonnement porte une attention particulière à ce que ses chasseurs "se sentent bien" : cela inclut l'organisation de moments de convivialité après les chasses collectives (affûts collectifs et traques-affûts) afin que ceux-ci se sentent appartenir à un groupe. Le chef de cantonnement a en effet constaté, tout comme certains de ces collègues, que les chasseurs acceptant de chasser dans les chasses du DNF et qui concourent ainsi à la réalisation de tableaux de chasse considérés comme excessifs par nombre de chasseurs traditionnels, étaient mis à l'écart du reste du monde de la chasse, certains adjudicataires revendiquant par exemple de refuser d'inviter à la chasse des chasseurs prenant des licences DNF. La remise des brisées et la présentation du tableau de chasse avec sonneurs de cors ont été conservées pour cette raison, les chasseurs y étant attachés.

Les postes sont attribués par tirage au sort afin de ne pas créer de sentiments de jalousie ou de rivalités.

Cette stratégie semble avoir fonctionné puisque le nombre de chasseurs à licence augmente régulièrement depuis la mise en place du système. Les prix des licences pour les non-locaux sont même en augmentation d'environ 10% depuis quelques années, les chasseurs augmentant eux-mêmes les prix proposés afin d'être certains de conserver leur licence.

Tous les nouveaux chasseurs à licence potentiels sont avertis que le gibier principal est le chevreuil, afin de ne pas avoir de chasseurs intéressés uniquement par le tir de grands cerfs ou le sanglier ("nous recherchons des chasseurs locaux, qui payent certes un prix modeste mais sont présents, satisfaits de tirer des chevreuils et le font proprement").

En l'absence de contestation par les chasseurs licenciés des prélèvements exigés, le chef de cantonnement n'a pas ressenti le besoin de sensibiliser spécifiquement ses chasseurs à l'utilité de leur action pour la forêt, toutefois, c'est une thématique qui est abordée indirectement lors de discussions informelles, notamment lors des moments de convivialité.

### Relation avec les chasseurs adjudicataires

En raison de la courte durée de la saison de chasse en battue (1er octobre – 31 décembre), il n'est pas possible pour le chef de cantonnement de gérer l'ensemble de son territoire en chasse à licence. Des chasses sont donc toujours louées par adjudication publique, notamment en forêt communale. La gestion de la chasse sur ces territoires est paradoxalement plus chronophage que la gestion des chasses à licence : en effet, il faut chaque année convaincre les adjudicataires d'accepter les plans de tir proposés par le DNF, ce qui prend beaucoup de temps (réunions avec chaque adjudicataire, discussions sur les réalisations passées, sur les résultats de l'indice phare, les objectifs sylvicoles...), l'objectif étant de parvenir à faire accepter à l'adjudicataire un plan de tir adapté, sans aller en recours auprès de l'administration de la chasse (ce qui prend énormément de temps).

On notera que depuis l'arrivée du loup dans les Hautes Fagnes (2016), les minima règlementaires des plans de tir chevreuils et cervidés ont été abaissés de 20%. Cette mesure avait principalement pour but d'apaiser les chasseurs inquiets de l'arrivée du prédateur car selon le chef de cantonnement, l'impact du loup sur le nombre d'animaux est aujourd'hui négligeable.

### Communication

#### Auprès des communes

Une visite est organisée chaque année en forêt avec les élus de chaque commune. La chasse est largement abordée au cours de cette visite. De manière générale, les communes sont très sensibles au bon état de l'équilibre forêt-gibier car elles tirent des revenus importants de la vente de bois. Le loyer de chasse est en comparaison négligeable.



## Evolution des pratiques de chasse

### Situation initiale

Lorsque le gérant actuel du domaine, issu d'une formation forestière, prend ses fonctions, en 1997, il constate une accumulation de retards de croissance, une diminution de la diversité des essences ainsi qu'une quasi-absence de strate basse sur l'ensemble du domaine. Les parcelles de régénération de chêne sont particulièrement en difficulté.

Par ailleurs, les chevreuils prélevés par la société de chasse à laquelle est loué le territoire sont chétifs, parfois diarrhéiques ou souffrant de problèmes parasitaires, certains sont même attrapés par les chiens lors des chasses. Entre 5 et 9 chevreuils sont prélevés par an aux 100ha, en 22 jours de battue classique.

### Solutions proposées

Après avoir suivi les formations équilibre forêt-gibier et tir (armes, balistique) à l'école de chasse de Belval, le gérant du domaine décide de mettre en œuvre la gestion intégrative du chevreuil préconisée par F. Roucher sur le domaine, soit de réaliser des prélèvements importants (toute catégorie d'âge confondues) tout en réalisant un suivi des indicateurs de changement écologique (ICE).

Ainsi, à partir de la saison de chasse 1999-2000, le suivi de six ICE est progressivement mis en place : fécondité tout d'abord (comptage du nombre de corps jaunes), puis à partir de 2001, le poids des juvéniles. A partir de 2006 est également mis en place un indice kilométrique d'abondance ainsi que la mesure de la longueur de la mandibule et de la longueur des pattes postérieures des juvéniles. Un réseau de 200 placettes est mis en place à partir de 2007 afin de suivre un indice de consommation de la flore.

Dans le même temps, à partir de la saison de chasse 1999-2000, selon la volonté du propriétaire et dans le but d'augmenter les prélèvements, la chasse est reprise en régie et l'ensemble de l'équipe de chasse est renouvelé. La chasse se pratique toujours en battue classique, ce qui pose rapidement problème pour réussir à réaliser les prélèvements souhaités. Ayant connaissance de la technique de traque-affût, le gérant du domaine la met progressivement en place (voir paragraphe « Le passage en traque-affût »), ce qui lui permet d'atteindre en 2008-2009 un prélèvement de 16 chevreuils/100ha (soit 196 chevreuils) en 10 jours de chasse.

## Résultats

A partir de la saison de chasse 2006-2007, une nette amélioration de la condition physique des chevreuils est observée, ainsi que la diminution de l'IKA et la baisse des indices de consommation (particulièrement du chêne). Une reprise « spectaculaire » (sic) de la régénération est observée.

Saisons	2003-2006	2006-2009	2009-2012	2012-2015
Attribution (bracelets)	470	540	450	350
Réalisation	461	536	342	334
Prélèvement au 100 ha boisé	13	15	9,5	9,3
Taux de réalisation	98 %	99 %	76 %	95 %
Indice de condition physique	↘	↗	→	→
Indice kilométrique d'abondance	↗	↘	→	→
Indice de consommation de la flore	↗	↘	→	↗

“Tableau de bord” mettant en regard niveau de prélèvement et réponse des ICE, utilisé comme outil d'aide à la décision (Source : « Gestion des populations de chevreuils par ICE : l'expérience du Domaine du Bois Landry », Silva Belgica, septembre-octobre 2015)

Les objectifs de régulation ayant été atteints, les prélèvements sont ramenés à 10 chevreuils/100ha à partir de la saison 2009-2010, le suivi ICE étant poursuivi jusqu'à aujourd'hui afin de permettre la détection de toute dégradation de la situation et la prise de décision en accord avec ces évolutions.

Aujourd'hui, la situation de l'équilibre forêt-gibier est considérée comme très satisfaisante par le gérant du domaine et par le propriétaire. Tous deux considèrent que le rétablissement de cet équilibre a été le prérequis indispensable à la mise en œuvre des différentes activités du Bois Landry et à leur succès.

Des inquiétudes se posent toutefois aujourd'hui en ce qui concerne l'augmentation des populations de cerfs : de plus en plus nombreux au sein de l'unité de gestion cynégétique, ceux-ci n'occasionnent pas encore de dégâts notables sur le domaine mais, en l'absence de gestion sérieuse des noyaux de population à l'échelle du massif, la situation pourrait se dégrader rapidement.

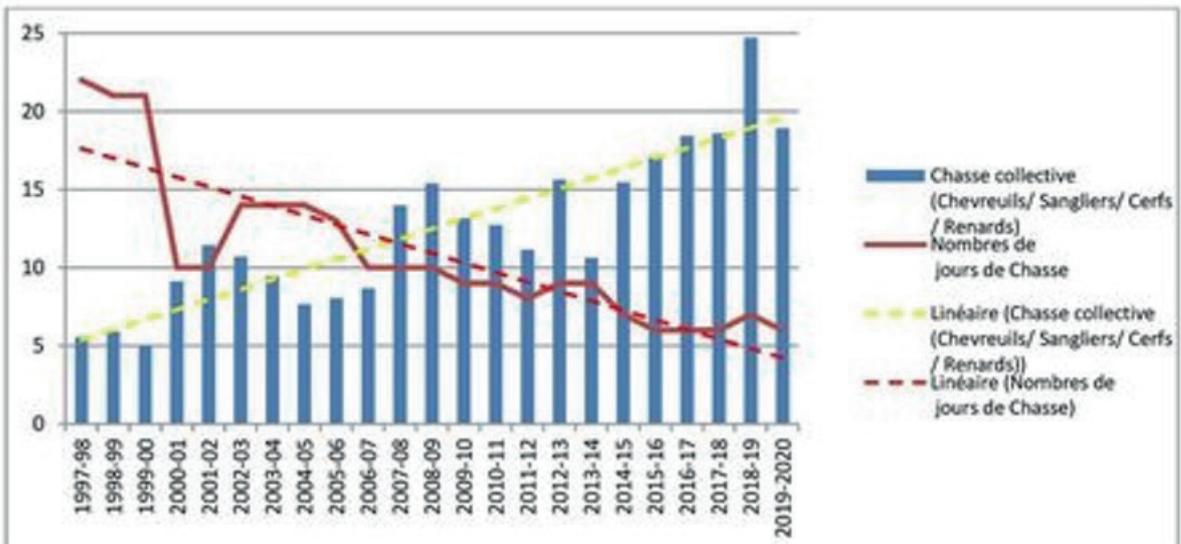
### Le passage en traque-affût

Le passage de la battue classique à la traque-affût a constitué un facteur-clé du succès de la restauration de l'équilibre forêt gibier à Bois Landry.

En effet, lorsque les prélèvements ont été augmentés et que la densité d'animaux a commencé à diminuer, il est devenu de plus en plus difficile de réaliser le tableau souhaité en battue classique : du fait des modalités de cette méthode de chasse, moins d'animaux étaient vus. De plus, demander aux chasseurs de prélever le seul animal vu dans la journée a rencontré, comme l'a également observé le Dr. Roucher, une opposition (impression d'exterminer les animaux, bien que ceux-ci soient en réalité encore abondants).

Le gérant du domaine, responsable de la chasse, a donc souhaité passer en traque-affût, méthode beaucoup plus efficace, et s'est renseigné sur la mise en place cette méthode, principalement via Internet. Toutefois, l'équipe de chasseurs familiers de Bois Landry étant très attachés à la pratique de la battue classique, il a choisi d'opérer une transition "douce" entre ces deux pratiques, en adoptant une méthode hybride : quelques postes ont d'abord été installés dans la traque et étaient tirés au sort. Les chasseurs désignés pour occuper ces postes, au début réticents, ont constaté l'avantage de leur position : plus d'animaux vu, plus de succès dans les tirs, possibilité de tirer en sécurité à 360°... ces postes ont rapidement été plébiscités par les chasseurs et après trois années de transition, l'ensemble des postés a été placé sur des miradors dispersés en forêt : la traque-affût était adoptée.

La moyenne de balles tirées par animal est passée de 8 balles (saison 1997-98) à 2 balles (saison 2019-20), le nombre de jours de chasse est passé de 22 à 6 et le nombre moyen de prises/chasseur/jour de 0,2 à 0,7.



Evolution du nombre de jours de chasse et du nombre d'animaux prélevés par saison de chasse/100ha

1999-2000 : reprise de la chasse en régie

1997-2000 : tous les postés sont au sol et le tir par les traqueurs est autorisé

2001-2005 : postés au sol et plus de traqueurs armés

2005-2008 : installation de postés sur des miradors à l'intérieur de la traque

A partir de la saison 2008-2009 : traque-affût

(Source : Domaine de Bois Landry)

## Obtention des plans de chasse

Le rétablissement de l'équilibre forêt-gibier a nécessité d'augmenter fortement les prélèvements de chevreuils (prélèvements multipliés jusqu'à 4 fois par rapport aux prélèvements avant reprise de la chasse en régie). Malgré la mise en place du suivi ICE, selon les protocoles validés par la FNC, démontrant la nécessité d'augmenter les tirs, obtenir le nombre de bracelets souhaité a relevé pendant des années du parcours du combattant, avec des recours contre les décisions de la CDCFS quasi-systématiques, accompagnés de lettres de motivation détaillées. Le soutien de la préfecture a été déterminant.

Aujourd'hui, obtenir les plans de tir pour le chevreuil nécessite toujours de détailler précisément le suivi réalisé mais ils sont généralement obtenus sans recours. En revanche, obtenir le nombre de bracelets cerfs souhaité est compliqué, alors même que les suivis ICE mis en place par la FDC permettent de constater une augmentation des populations. Le domaine réalise ses attributions à 100% et selon les années, des recours sont réalisés.

Fonctionnement du domaine en lien avec la chasse

## Pratiques de chasse

### Généralités

Le sanglier est chassé à l'affût et à l'approche entre 1er juin et le 31 mars, selon les besoins (présence des populations, signalement de dégâts) et lors des traques-affûts.

Le chevreuil était chassé à l'affût et à l'approche entre le premier juin et fin février, selon les besoins, toutefois, afin de concentrer les efforts à l'affût sur le sanglier et le cerf (populations en augmentation), le chevreuil n'est plus tiré à l'affût et à l'approche qu'à partir d'octobre et en traque-affût (le chevreuil étant le premier à fréquenter les lisières en fin de journée, le chasseur à l'affût qui le tire compromet ses chances de tirer par la suite un cerf ou un sanglier en trahissant sa position)

Le cerf est chassé à l'affût et à l'approche entre le 1er septembre et fin février, selon les besoins et les bracelets obtenus.

Au cours des dernières saisons de chasse, en moyenne 90 chevreuils, 40 sangliers et 20 cervidés ont été prélevés, à 80% en traque-affût.

### Traque-affût

6 journées de chasse en traque-affût sont organisées par an, entre le 10 novembre et fin janvier. Trois traques d'environ 2h ont lieu lors d'une journée de chasse, chacune couvrant environ 300ha et réunissant 24 à 28 postés, dont 5 archers, ainsi que des traqueurs et des chiens en nombre variable.

L'utilisation des chiens peut fortement varier : si quelques traques-affûts sont pratiquées en poussée silencieuse, sans chiens, la plupart réunissent des chiens de petit pied (terriers, teckels...), quasiment indispensables pour lever le gibier étant donné la densité de la végétation, voire des chiens courants. Le maître-mot est la souplesse et l'adaptation des pratiques à l'évolution du milieu, dans le respect de la sécurité.

Les consignes de tir permettent de tirer à 40m à 360° (sauf cas particulier : route, relief...). Tout posté tirant au-delà de la distance indiquée est exclu des chasses du domaine. Pour le chevreuil, le tir aléatoire (premier animal venu) est pratiqué, avec de très bons résultats sur le respect de la structure naturelle d'une population (1/3 mâles, 1/3 femelles, 1/3 jeunes). Ainsi le bracelet chevrillard mis en place à l'échelle départementale par la FDC n'est pas un handicap. Il n'y a pas non plus de consignes restrictives sur le tir de sangliers. Les consignes pour le tir de cervidés varient selon les attributions obtenues, mais sont simplifiées autant que possible afin que les postés se concentrent sur leur tir.

La recherche au sang est systématique. En fin de journée, la présentation du tableau et la remise des brisées est l'occasion de commenter l'attitude du groupe et le placement des balles.

### Chasses individuelles

Les chasses individuelles pratiquées sont l'affût, l'approche, l'affût collectif et l'affût-approche combinés, pratiquées de juin à février selon les besoins. Ici encore, le maître-mot est l'adaptabilité : au nombre de participants, aux besoins de réalisation, aux conditions météorologiques...

De manière générale, le gérant du domaine ne "(s)"interdit rien en matière d'adaptation des pratiques, dans le respect de la sécurité, pour réussir à atteindre les objectifs et à emmener les gens. Rien n'est figé chez nous." (sic).

### Chasseurs

À la suite de la reprise en régie de la chasse, le groupe de chasseurs habitués du domaine a été entièrement renouvelé (départ des anciens chasseurs).

Deux groupes se distinguent actuellement :

Une équipe de 15 chasseurs à licence annuelle, triés sur le volet (principalement des chasseurs étant également passés par l'école de Belval), et qui, pour un prix très modeste, interviennent tout au long de l'année selon les besoins.

Les chasseurs en traque-affût, ayant une action à la journée ou à l'année, venant principalement de Chartres.

Il est important de noter qu'une journée d'entraînement au tir et de réglage des armes est proposée par le domaine à tous les chasseurs en début de saison. La participation à cette journée n'est pas obligatoire mais fortement encouragée.

### Autres pratiques en lien avec l'équilibre forêt-gibier

Des modifications ont été introduites dans la manière de réaliser certains travaux en lien avec l'exploitation forestière afin de prendre en compte la présence des animaux en forêt. Ces adaptations sont considérées comme indispensables par le gestionnaire mais ne se substituent pas à la régulation des populations par le tir, qui demeure un prérequis. Elles ont d'ailleurs été mises en place après que les populations de chevreuils aient été diminuées. Elles n'ont pas pour but de permettre à la forêt d'accueillir plus d'animaux, mais de les accueillir mieux.

- Favoriser la disponibilité alimentaire, particulièrement dans les périodes de sensibilité à l'abrutissement (détournement d'appétence) :
  - o Le domaine possédant près de 13km d'allées carrossables, les banquettes de celles-ci ont été élargies afin de favoriser la présence de végétation. L'entretien de ces banquettes est pensé en faveur du gibier : le broyage est pratiqué à des périodes de l'année où la végétation peut repartir, n'est pas trop ras (>20cm) et est différencié (= pas de broyage à ras en fin d'automne sur l'ensemble des allées). On notera que cette pratique est favorable à la biodiversité de manière générale (flore héliophile, pollinisateurs, avifaune...), à la pérennité des allées (aération, moins de feuilles...) et n'est pas un frein à la pratique de la chasse (le manque de visibilité dans les allées n'est pas un problème en traque-affût puisque les postes ne sont jamais installés en bordure de celles-ci).
  - o La quasi-intégralité des 60km de chemins forestiers du domaine est enherbée
- Protéger les semis : les houpiers de chêne sont valorisés en bois de chauffage après deux années de séchage. Plutôt que de débiter et stocker ce bois juste après la coupe (avance importante de trésorerie), les houpiers sont laissés en forêt non débités durant deux années. Cela permet, outre les économies réalisées, de créer une protection mécanique de la végétation. Le gestionnaire observe une repousse de la végétation plus importante dans l'espace protégé, qui contribue, une fois le houpier débité, à l'amélioration de la disponibilité alimentaire et protège d'éventuels semis ayant été protégés par le houpier. C'est également une pratique favorable à la biodiversité (bois mort) et à laquelle les chasseurs sont sensibles car les structures des houpiers créent des zones de refuge appréciées du gibier.

De manière générale, le gérant du domaine cherche à laisser aux animaux la possibilité d'exprimer leur répertoire comportemental. Il considère également que le gibier a un impact positif sur l'entretien des cloisonnements ainsi que sur la régulation de la ronce.

Enfin, les aménagements sont aussi pensés en faveur de la chasse : il faut que la chasse soit non seulement possible mais aussi agréable pour le chasseur : ce point est particulièrement pris en compte lors de l'installation des miradors.

### Agrainage

Aucun agrainage, ni nourrissage, ni affouragement ou utilisation d'attractants.

### Revenus de la chasse

Le revenu généré directement par la chasse a diminué depuis la reprise de la chasse en régie : il est d'environ 15€ nets/ha/an aujourd'hui, soit négligeable par rapport aux autres sources de revenu du domaine. Les revenus bruts comportent la vente d'actions de chasse ainsi que la vente de terrines de gibier sur le site et dans une dizaine de points de vente locaux (épiceries...). La transformation est assurée par un artisan local.

La chasse demeure toutefois une source de revenus directs. De plus, la diminution du jours de chasse représente un gain de temps important pour le gestionnaire, de même que le temps non investi dans la mise en place de protections de la régénération.

En tenant compte des bénéfices générés par la restauration de l'équilibre forêt-gibier, il ne fait aucun doute pour le gestionnaire et pour le propriétaire que le fonctionnement actuel est de loin plus rentable à court et à long terme que la location.

## Communication

### Grand public et associations

Une communication “douce” est réalisée sur les pratiques de chasse à Bois Landry auprès des locataires des cabanes et des locaux, principalement via la vente de terrines de gibier. L'ensemble de l'équipe est capable de répondre aux éventuelles questions sur les pratiques de chasse.

Les associations locales, de randonneurs et de naturalistes notamment, ont été invitées à découvrir le domaine et ses différentes activités. Le rôle central de la chasse et des suivis faunistiques et floristiques est présenté lors de ces visites.

### Voisinage

Une partie de la venaison est offerte aux voisins, notamment non-chasseurs, ce qui permet de maintenir de bonnes relations et une représentation positive de la chasse.

Une attention particulière a été portée aux échanges avec les propriétaires de parcelles voisines. Ceux-ci sont prévenus des dates de traque-affût, parfois invités à participer et surtout incités à profiter du déplacement des animaux généré par la traque pour se poster sur leurs parcelles et chasser eux-mêmes. Cette attitude a permis de désamorcer certains conflits

Des critiques liées au niveau élevé de prélèvement et aux périodes de chasse ont persisté, certains considérant que Bois Landry “chassait trop tôt” (prélèvements importants dès novembre), pas assez tard (arrêt des traques fin janvier) et trop, ce qui provoquerait un effet “aspirateur” sur les animaux des territoires voisins. Des études de CMR menées avec le CEFS de Toulouse ont notamment permis de montrer que ces critiques étaient infondées, ce qui a apaisé les esprits.

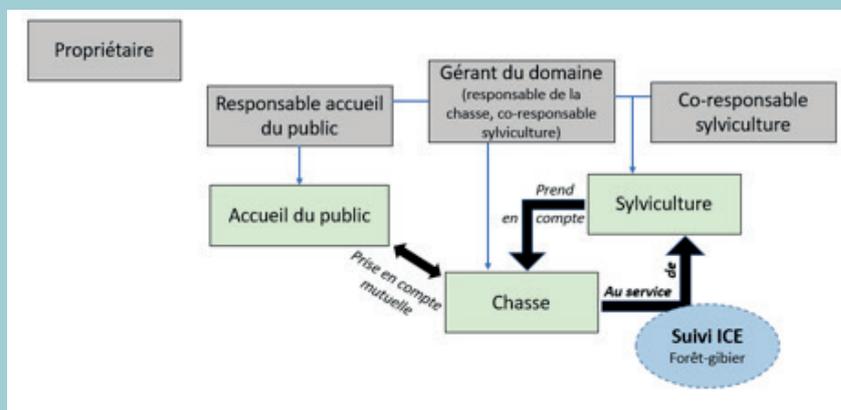
### Formations

Différentes formations sont proposées à Bois Landry : il s'agit notamment de la formation à la méthode équilibre forêt-gibier Brossier-Pallu, proposée par l'IDF et animée par le gérant du domaine, ainsi que de visites réalisées à la demande d'acteurs du monde forestier et de la chasse. Le gérant du domaine intervient également à l'école de chasse de Belval dans le cadre des formations sur l'équilibre forêt-gibier.

## En résumé

- Le Domaine de Bois Landry place la chasse et la gestion des populations de grand gibier au centre de ses préoccupations et au service de la sylviculture : des populations adaptées aux objectifs sylvicoles et en bonne santé sont considérées comme le prérequis indispensable au bon fonctionnement du domaine.
- Cela se traduit notamment dans l'organisation de l'équipe de responsables du domaine (voir schéma ci-dessous) : le gérant du domaine, issu d'une formation forestière, est le responsable de la chasse et dispose d'une formation cynégétique solide.
- Le gérant est également co-responsable de la sylviculture, ce qui permet d'une part à la chasse d'être pleinement et continuellement adaptée aux enjeux sylvicoles mais également à la sylviculture de prendre en compte la chasse et le grand gibier, afin de faciliter la pratique de la chasse et de permettre l'accueil du grand gibier dans de bonnes conditions.

Représentation schématique de la place de la chasse dans le fonctionnement du domaine de Bois Landry



- La gestion du chevreuil, gibier principal du domaine, est basée sur le suivi d'un faisceau d'indicateurs (ICE) qui permettent d'étudier l'adéquation de la population à son milieu de vie et de réagir en conséquence.



## ANNEXE 3 : BIBLIOGRAPHIE UTILE

### Equilibre forêt-gibier :

- « Cervidés et forêt : rétablir une harmonie », Dr. F. Roucher, 2014  
Le Dr. Francis Roucher a consacré sa vie à étudier la gestion des populations de chevreuils et de cerfs : les principales conclusions de ses travaux se trouvent résumées dans l'ouvrage « Cervidés et forêt : rétablir une harmonie », édité par AgroParisTech en 2014.  
Les principaux aspects concernant la gestion du chevreuil sont résumés dans le document « Pour des chevreuils de qualité : tir, chasse et aménagements, une méthode », consultable à : <https://www.fcjc.ch/FileDownload/Get/402>  
Les principaux aspects concernant la gestion du cerf sont résumés ici : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03447293/document>
- « Suivi des populations d'ongulés et de leurs habitats – Fiches techniques Indicateurs de Changement Ecologique (ICE) », ONCFS, 2015  
Consultable à l'adresse : [https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/documentation/FT-ICE-2015\\_complet.pdf](https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/documentation/FT-ICE-2015_complet.pdf)
- « Le guide pratique de l'équilibre forêt-gibier : comment établir ou rétablir un équilibre forêt-gibier », Pierre Brossier & Jacky Pallu, 2016  
Consultable à l'adresse : <https://equilibre-foret-gibier.fr/wp-content/uploads/2019/09/equilibre-foret-gibier-guide-complet-2019.pdf>

### La traque-affût :

- Un article de René Dahmen, chef de cantonnement à Elsenborn (Wallonie), expliquant la technique de traque-affût : <https://www.foretwallonne.be/images/stories/pdf/FO145-74-77.pdf>
- Une interview de Ludovic Fabre, président de la société de chasse des amis des bois de l'Avallonnais, qui expose son point de vue de chasseur sur les avantages de la traque-affût : <https://www.chassons.com/pratique-ou-conseils/en-quoi-consiste-la-traque-affut/370994/>
- Un article de la revue Belge Chasse et Nature publié en 2015, qui interroge les différents modes de chasse au grand gibier autour de la question : "Quel est le procédé de chasse le plus efficace qui allierait plaisir de chasser, éthique, efficacité, respect des animaux, recherche de quiétude maximale, et pérennité des peuplements forestiers et de la biodiversité ?" : <http://www.jdelacre.be/C&N%20-Fev-2015-pp39-43-Poussee-J-Delacre.pdf>
- Le guide traque-affût, réalisé par l'ONF Grand Est (non publié pour le moment)

### Pour aller plus loin :

- « Le cerf a-t-il encore sa place dans nos forêts ? », Dr. F. Roucher, 2016 : les propositions de gestion des cervidés du Dr. Francis Roucher, exemples à l'appui.  
Consultable à l'adresse : <https://www.fcjc.ch/FileDownload/Get/59>
- Rapport parlementaire « Restaurer l'équilibre agro-sylvo-cynégétique pour une pleine maîtrise des populations de grand gibier et de leurs dégâts à l'échelle nationale », Perea, Cardoux, 2019  
Consultable à l'adresse : [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Rapport-Perea-Cardoux\\_de-gats-grand-gibier-chasse\\_mars2019.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Rapport-Perea-Cardoux_de-gats-grand-gibier-chasse_mars2019.pdf)
- « Gestion des populations de chevreuils par ICE : l'expérience du domaine de Bois Landry », C. Launay & al, Silva Belgica n° 15, p.26-29  
Consultable à l'adresse : [https://www.researchgate.net/profile/Marie-Line-Maublanc/publication/320193906\\_Gestion\\_des\\_populations\\_de\\_chevreuils\\_par\\_ICE\\_L%27experience\\_du\\_Domaine\\_du\\_Bois\\_Landry/links/5a16cd93aca272df08074c8a/Gestion-des-populations-de-chevreuils-par-ICE-Lexperience-du-Domaine-du-Bois-Landry.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Marie-Line-Maublanc/publication/320193906_Gestion_des_populations_de_chevreuils_par_ICE_L%27experience_du_Domaine_du_Bois_Landry/links/5a16cd93aca272df08074c8a/Gestion-des-populations-de-chevreuils-par-ICE-Lexperience-du-Domaine-du-Bois-Landry.pdf)
- « Gestion intégrée de la forêt et du chevreuil : huit années d'exercice sur 4500 ha dans les Vosges du Nord » (Revue forestière française, Vol. 44 n° 2, 01/03/1992, Francis Roucher ; J. Peccoud, p.141-154) - Etude menée par le Dr Roucher sur la régulation du chevreuil en forêt de Dietrich  
Consultable à l'adresse : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03425247/document> (première partie) et <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03444055/document> (deuxième partie)



## ANNEXE 4 : LÉGISLATION : SYNTHÈSE

### Espèces bénéficiant d'un plan de chasse obligatoire

	France	Luxembourg	Sarre	Rhénanie-Plt	Wallonie
<b>Cerf</b>	Oui	Oui	Oui (dans les "zones cerf" uniquement)	Oui (dans les "zones cerf" uniquement)	Oui
<b>Chevreuil</b>	Oui	Non *	Non *	Non *	Non *
<b>Sanglier</b>	Selon département, statut variable	Non *	Non *	Non *	Non *

\* : instauration d'un plan minimal réglementaire possible

### Délivrance des plans de chasse

- France : préfecture (à l'échelle massif) /FDC (plans de chasse individuels)
- Rhénanie-Palatinat : Autorité supérieure de la chasse sur proposition du conseil cynégétique de massif (dans les zones de gestion du cerf uniquement)
- Sarre : Association des chasseurs de la Sarre (par délégation) sur proposition du conseil cynégétique de massif (dans les zones de gestion du cerf uniquement)
- Luxembourg : ministère de l'Environnement sur propositions des commissions cynégétiques régionales
- Wallonie : Département de la nature et des forêts, sur proposition du conseil cynégétique

### Indemnisation des dégâts

- France : assurée par la FDC, majoritairement financés par le prix des bracelets – sauf droit local  
Possibilité contractuelle d'indemnisation des dégâts et de participation aux frais de protection par le locataire
- Sarre et Rhénanie-Palatinat : assuré par le locataire, jusqu'à un certain montant défini dans le contrat
- Wallonie : assurée par le locataire du droit de chasse
- Luxembourg : assurée par le locataire, avec aide du syndicat de chasse

Note : en Sarre, Rhénanie-Palatinat, Wallonie et au Luxembourg, les dispositifs de marquage ne font pas l'objet d'une facturation

## Périodes de chasse (2021-2022)

Période d'ouverture chasse collective (sanglier compris) :

	Janv.	Fév..	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Vosges, Meuse	■							■				
Lux.								■		■		
Sarre	■									■		
Rh-plt	■									■		
Wal.										■		

Périodes d'ouverture chevreuil (brocard)

	Janv.	Fév..	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Vosges, Meuse	■					■						
Lux.					■							
Sarre	■			■	■							
Rh-Plt	■			■	■							
Wal.					■	■						

■ En phase de test

Périodes d'ouverture cerf (toutes catégories confondues)

	Janv.	Fév..	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Vosges, Meuse	■								■			
Lux.	■				■							
Sarre	■				■							
Rh-Plt	■				■							
Wal.									■			

Périodes d'ouverture sanglier (toutes catégories confondues)

	Janv.	Fév..	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Vosges, Meuse	■					■						
Lux.	■		■	■								
Sarre	■											
Rh-Plt	■											
Wal.	■											

■ Ouvert en plaine, fermé au bois

## Permis de chasse

	Durée de la formation	Nombre d'épreuves	Résultat minimum attendu sur l'épreuve de tir
<b>France</b>	2 demi-journées	2 (écrit, pratique)	Non
<b>Luxembourg</b>	Stage pratique (20 sorties) + 60h formation théorique et tir	3 (écrit, pratique, oral)	Oui
<b>Sarre – Rh.Plt.</b>	120 h minimum	3 (écrit, pratique, oral)	Oui
<b>Wallonie</b>	2 demi-journées	2 (écrit, pratique)	Oui

Remarque : depuis avril 2022, estimant que « Les connaissances théoriques et pratiques de l'examen de chasse français, qui doivent être acquises notamment lors de la préparation à l'examen, ne correspondent plus aux standards des pays du Benelux » (communiqué de presse du 06.04.2022 [https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes\\_actualites/communiques/2022/04-avril/06-examen-chasse-francais.html](https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiques/2022/04-avril/06-examen-chasse-francais.html)) l'administration luxembourgeoise refuse d'accorder la validation du permis de chasser aux luxembourgeois détenteurs d'un permis de chasser obtenu en France.

## ANNEXE 5 : EXTRAIT DE L'AVIS N° 2022 — 108 DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DU GRAND EST

(Séance plénière du 07/04/2022, Objet : Auto-saisine du CSRPN Grand Est au sujet de la stratégie d'adaptation au changement climatique pour les forêts du Grand Est, p.6)

### « Ne plus bloquer le renouvellement de la forêt :

À l'instar de ce qui se passe dans la plupart des régions françaises, les surdensités de cervidés et de suidés sont devenues chroniques en Grand Est. Cela a un effet délétère immédiat, conséquent et récurrent sur la forêt. D'un point de vue environnemental, les fortes pressions d'abrutissement conduisent à une réduction de la biodiversité et même dans certains cas à une sélection des essences les moins aptes à résister aux changements climatiques. Par exemple, des espèces assez résistantes à la sécheresse comme les alisiers, les sorbiers ou le chêne sessile sont plus appétentes (et donc plus consommées) que le hêtre, très sensible à la sécheresse. De plus, les protections individuelles, dont l'usage devient un mal nécessaire, posent de gros problèmes de pollution des sols par les plastiques.

Les engrillagements, qui sont une autre solution d'urgence pour permettre le renouvellement de certaines parcelles, limitent la mobilité des populations.

D'un point de vue économique, toutes les mesures de protection des plants ou des semis coûtent très cher dans une période durant laquelle la forêt a perdu en rentabilité. Les dégâts directs (abrutissements, frot-tis, écorçage) peuvent très rapidement ruiner des années d'investissements.

**L'action la plus urgente pour laisser une chance aux forêts de s'adapter aux changements climatiques est d'arriver enfin, par un changement profond des pratiques de régulation des ongulés par le tir, à un réel équilibre sylvo-cynégétique permettant à la forêt de se renouveler correctement sans protections. »**



# CHASSE ET ÉQUILIBRE FORÊT-GIBIER

Quelles pratiques pour restaurer l'équilibre?

Étude de cas en France, Wallonie,  
Sarre et Rhénanie-Palatinat

Pauline Duwe

Stage CEI AgroParisTech

Mars-juin 2022



ASKAFOR

[askafor.eu](http://askafor.eu)



**Interreg**  
Grande Région | Großregion  
Fonds européen de développement régional | Europäischer Fonds für regionale Entwicklung



**Wallonie**  
environnement  
SPW

**FORÊT**  
.NATURE

AgroParisTech



LIÈGE université  
Gembloux  
Agro-Bio Tech

**UCLouvain**  
Earth and Life Institute



**Wallonie**  
environnement  
SPW



SaarForst  
Landesbetrieb

SAARLAND



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable  
Administration de la nature et des forêts

**INRAE**

Office National des Forêts

**CNPF**  
Centre National  
de la Forêt, l'Écologie  
et le Développement  
Rural